

Royaume du Maroc



*Département de l'Economie,
des Finances et de la Privatisation*

***Approche économique
du secteur énergétique***



Février 2002

Constituant une sélection mensuelle des travaux menés par les cadres de la Direction de la Politique Economique Générale, les documents de travail engagent cependant la responsabilité de leurs auteurs. Ils sont diffusés par la Direction pour approfondir le débat sur les sujets en question et susciter des observations.

Table des matières

PREAMBULE.....	2
1. SITUATION ENERGETIQUE AU NIVEAU INTERNATIONAL	2
1.1. <i>Offre et demande énergétique.....</i>	2
1.2. <i>Cours mondial du pétrole.....</i>	3
2. POLITIQUES ENERGETIQUES POURSUIVIES AU MAROC	4
2.1. <i>Politique de diversification des sources énergétiques.....</i>	4
2.2. <i>Politique fiscale et tarifaire.....</i>	6
2.3. <i>Politique de libéralisation du secteur.....</i>	8
2.4. <i>politique d'électrification rurale.....</i>	8
3. MARCHÉ ENERGETIQUE NATIONAL	9
3.1. <i>Déficit énergétique.....</i>	9
3.2. <i>Offre énergétique.....</i>	10
3.3. <i>Consommation énergétique.....</i>	15
4. PRIX A LA CONSOMMATION DES PRODUITS ENERGETIQUES	20
4.1. <i>Evolution des prix.....</i>	20
4.2. <i>Poids de la fiscalité dans les prix des produits pétroliers.....</i>	22
5. EVALUATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DU PAYS	25
5.1. <i>Taux d'énergétisation du pays.....</i>	25
5.2. <i>Efficacité énergétique.....</i>	25
5.3. <i>Compétitivité extérieure des prix énergétiques.....</i>	26
5.4. <i>Impact d'un choc pétrolier sur l'économie.....</i>	26
6. CONTRIBUTION A LA CROISSANCE DE L'ACTIVITE INTRINSEQUE AU SECTEUR.....	27
6.1. <i>Valeur ajoutée directe du secteur énergétique.....</i>	27
6.2. <i>Indices de production énergétique.....</i>	28
7. CONTRIBUTION DU SECTEUR ENERGETIQUE AUX FINANCES PUBLIQUES	28
7.1. <i>Recettes fiscales et de monopole.....</i>	28
7.2. <i>Dépenses de compensation.....</i>	29
<i>Cconclusion- évaluation.....</i>	31
8. PERSPECTIVES DU SECTEUR ENERGETIQUE	33
8.1. <i>Déprotection de l'industrie de raffinage.....</i>	33
8.2. <i>Libéralisation du marché de l'électricité à usage industriel.....</i>	33
8.3. <i>Utilisation du gaz naturel.....</i>	34
8.4. <i>Utilisation des énergies renouvelables.....</i>	34
<i>Annexes.....</i>	36

Préambule

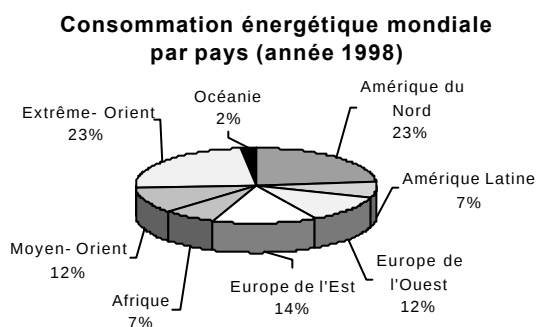
L'énergie constitue le moteur du développement économique et social de tout pays. La situation au Maroc se caractérise par une double dépendance vis-à-vis de l'étranger et de la ressource pétrolière. Cette double dépendance compromet fortement la compétitivité du tissu productif et partant la croissance économique nationale.

Après un rappel des grandes lignes de la politique énergétique poursuivie au Maroc, la présente étude se propose d'évaluer cette politique à travers l'analyse de l'évolution des indicateurs- clés du secteur ainsi qu'à travers sa contribution à la croissance économique et aux finances publiques. Par la suite, l'attention sera portée sur les perspectives du secteur énergétique en relation avec les nouvelles données du contexte national et international.

1. Situation énergétique au niveau international

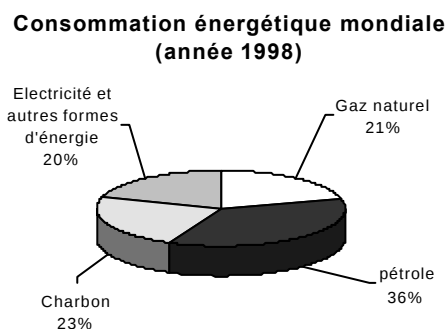
1.1. Offre et demande énergétique

Les pays industrialisés qui représentent 57% du PIB global consomment plus de 70% de l'énergie mondiale.



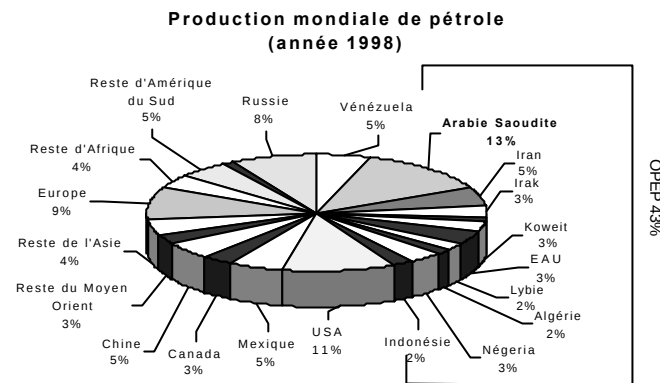
Source: Agence Internationale de l'Energie

Malgré les efforts de diversification des sources d'énergie menés par plusieurs pays après les crises de 1973 (guerre de Kippour) et de 1980 (révolution iranienne), le pétrole reste la principale ressource énergétique avec une contribution de 36% à la consommation énergétique mondiale.



Source: Agence Internationale de l'Energie

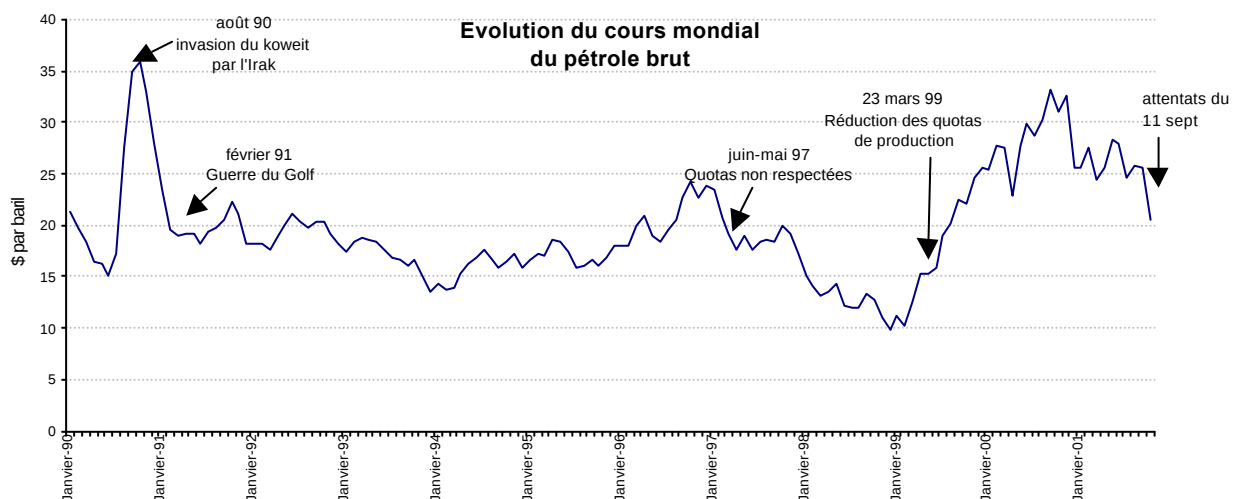
La production du pétrole est assurée à 43% par les pays de l'OPEP. L'Arabie Saoudite est le premier producteur mondial et détient les réserves les plus importantes.



Source: Agence Internationale de l'Energie

1.2. Cours mondial du pétrole

Le rôle stratégique du pétrole pour l'économie mondiale et la concentration de sa production dans un nombre limité de pays ont fortement contribué à la volatilité de son marché. Ainsi, les bouleversements politiques en Europe de l'Est conjugués à la crise du Golf se sont traduits par une stagnation de la demande mondiale, engendrant ainsi une baisse des prix durant la décennie 90. La dernière hausse des cours, entamée en 1999, est le résultat de la réduction des quotas décidée par l'OPEP dans un contexte économique mondial marqué par la reprise asiatique et par la forte croissance américaine. Les événements du 11 septembre 2001 aux Etats- Unis ont induit un fléchissement des cours mondiaux conséquemment aux incertitudes liées au ralentissement de l'économie mondiale.



Source: Agence Internationale de l'Energie

2. Politiques énergétiques poursuivies au Maroc

Disposant de peu de ressources énergétiques locales, le tissu économique national a développé une dépendance vis-à-vis des produits pétroliers. Pour pallier aux conséquences négatives de cette situation, le Maroc a cherché à mobiliser son potentiel énergétique (hydraulique, énergies renouvelables, hydrocarbures). Dans le même souci, certaines industries du pays ont opéré des reconversions vers le charbon.

Par ailleurs et en vue d'améliorer la gestion du secteur, les Pouvoirs Publics ont procédé à des privatisations et à des concessions dans le domaine de la production et de la distribution énergétique. Ces réformes ont été accompagnées d'une révision du système fiscal et tarifaire.

2.1. Politique de diversification des sources énergétiques

2.1.1. Mobilisation du potentiel hydraulique

La politique des barrages menée depuis 1967 a permis la réalisation d'une centaine de barrages pouvant générer jusqu'au 8% de la consommation énergétique nationale. Toutefois, la production d'électricité hydraulique est limitée, en année sèche, par la priorité accordée à l'eau potable et à l'irrigation.

2.1.2. Reconversion du pétrole au charbon

Après les chocs pétroliers des années 80, les cimenteries et les sucreries se sont converties au charbon. De même, certaines centrales thermiques de l'ONE peuvent fonctionner au fuel et au charbon, ce qui laisse une marge de substitution en faveur de la ressource la moins chère.

2.1.3. Interconnexions électriques avec l'étranger

D'une capacité de 700 MW, l'interconnexion avec l'Espagne a démarré en 1997 pour faire face à la demande de pointe. Les importations ont contribué à la satisfaction de 13% des besoins en électricité en 2000. Dans l'autre sens, le Maroc a contribué, en janvier 2002, à la satisfaction de la demande espagnole en raison de la vague de froid hivernal ainsi qu'à la satisfaction de la demande algérienne lors de la pénurie conjoncturelle d'avril 2001. Par ailleurs, il est prévu de doubler la capacité de l'interconnexion avec l'Espagne.

2.1.4. Encouragement à l'exploration pétrolière

Afin d'inciter les compagnies pétrolières internationales à explorer les bassins sédimentaires marocains, un nouveau code des hydrocarbures a été promulgué en février 2000 permettant de faire bénéficier les compagnies pétrolières d'exonérations fiscales tout en allégeant les procédures de conclusion des conventions.

Dans le souci de renforcer la capacité de partenariat avec les grandes firmes internationales de prospection pétrolière et minière, les activités de l'Office National de Recherche et d'Exploration Pétrolière (ONAREP) et le Bureau de Recherches et de Participations Minières (BRPM) ont été regroupées en septembre 2000.

A fin 2001, douze sociétés de nationalités différentes opèrent au Maroc avec 47 permis de recherche et 7 autorisations de reconnaissance sur une superficie de plus de 140.000 km² portant l'investissement dans le domaine de la prospection pétrolière à 47 millions de dollars durant l'année 2001 selon le Département de l'Energie.

2.1.5. Développement des énergies renouvelables

Créé en 1982, le Centre de Développement des Energies Renouvelables (CDER) est chargé d'effectuer des études et des recherches destinées à la promotion et au développement de l'utilisation des énergies renouvelables.

Le CDER a, récemment, établi un plan stratégique visant à porter le taux de participation des énergies renouvelables à 10% de la consommation nationale à l'horizon 2010 et d'assurer, à travers l'énergie solaire, l'électrification des foyers ruraux difficilement accessibles au réseau national.

Pour ce faire, le CDER suggère à l'Etat que des encouragements fiscaux soient accordés (exonération jusqu'au 2010 de l'impôt sur sociétés et de l'impôt général sur revenu) aux sociétés qui investissent dans le développement des énergies renouvelables. A cet égard, il faut signaler que les équipements utilisant les énergies renouvelables sont exonérés, depuis 1996, du prélèvement fiscal à l'importation et ne sont assujettis qu'au droit de douane minimum (2,5%).

Le parc éolien de Koudia Baida d'une puissance de 53 MW, démarré en août 2000, constitue le premier projet d'utilisation de cette forme d'énergie pouvant répondre à la demande énergétique des populations rurales.

Quant à la mobilisation de l'énergie solaire, la puissance installée est de 4 MW contribuant à équiper plus de 2.000 foyers et à couvrir ainsi leurs besoins en éclairage et en audiovisuel dans le cadre du PERG. Une partie de la puissance installée est destinée à l'alimentation d'électro- pompes pour l'eau potable et de systèmes professionnels de télécommunication en sites isolés.

Pour promouvoir la commercialisation du matériel photovoltaïque en milieu rural, un projet de développement des micro- entreprises appelées Maisons- Energie a été mis en service depuis 1997 en coopération avec le programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

De plus, le programme marocain de promotion des chauffe- eau solaires PROMASOL constitue aussi un projet d'envergure visant l'utilisation de l'énergie solaire dans le secteur de l'immobilier.

Dans le futur, l'utilisation des énergies renouvelables connaîtra plus de développement à travers l'implantation des parcs éoliens de Tanger et de Tarfaya totalisant 200 MW et la réalisation d'une centrale thermo- solaire de 180 MW à Ain Béni Methar.

2.1.6. Positionnement sur le créneau nucléaire

Eu égard à ses potentialités en uranium contenu dans les phosphates, le Maroc a amorcé un positionnement sur le créneau nucléaire avec la mise en place du Centre National des Etudes, des Sciences et des Techniques Nucléaires (CNESTEN). De plus, il a renouvelé, en septembre 2001, son accord de coopération technique et financière avec les USA dans l'objectif immédiat d'achever la construction du réacteur expérimental sur le site de Maâmora d'une puissance de 2 MW et de promouvoir, à plus long terme, l'utilisation des techniques nucléaires dans le domaine civil.

2.2. Politique fiscale et tarifaire

L'année 1995 a constitué un point d'inflexion dans la politique fiscale et tarifaire du secteur énergétique. En effet, à partir de cette date, un nouveau système a été mis en place dans le cadre du processus de libéralisation du secteur pétrolier. Ce système a introduit les changements suivants :

- Indexation des prix des produits pétroliers à la sortie des raffineries sur les cotations internationales de Rotterdam dans l'objectif de leur libéralisation en 2002.
- Répercussion, sur le consommateur, des fluctuations des prix qui interviennent sur le marché mondial pour toute hausse ou baisse qui dépasse 2,5%. Toutefois, ce système a été bloqué depuis août 1999 à cause de la flambée du prix du baril occasionnant, selon la Caisse de Compensation, plus de 6 milliards de dirhams entre août 1999 et juillet 2001 dont 3 milliards de dirhams déboursés par le Budget de l'Etat.
- Libéralisation des prix des huiles de base, du bitume, de la paraffine et du propane.
- Franchise totale du pétrole importé des droits de douane et du prélèvement fiscal à l'importation et remplacement des taxes perçues en amont par des taxes intérieures à la consommation (TIC) désormais calculées sur la base des quantités consommées en produits raffinés. Ce nouveau système a eu pour impact positif la stabilisation des recettes de l'Etat. Les différents changements affectant les barèmes de la TIC sont récapitulés dans le tableau suivant :

Tableau n°1: Evolution des quotités de la TIC appliquée aux produits pétroliers

	Quotités de la TIC				
	avant 95	01/01/95	01/07/96	31/07/96	actuellement
	Prélèvement pétrolier à part	Prélèvement pétrolier intégré dans la TIC			
Pétrole brut	500 Dh/ t				
Propane	46 Dh/ t	46 Dh/ t	46 Dh/ t	46 Dh/ t	46 Dh/ t
Butane	46 Dh/ t	46 Dh/ t	46 Dh/ t	46 Dh/ t	46 Dh/ t
Super	130,38 Dh/ hl	376,40	376,40	376,40	376,40 Dh/ hl
Ordinaire	126,70 Dh/ hl	357,20	357,20	357,20	357,20 Dh/ hl
Gasoil	64,05 Dh/ hl	220,20	254,20	242,20	242,20 Dh/ hl
Gasoil pêche	exonéré	exonéré	exonéré	exonéré	exonéré
Lampant	exonéré	exonéré	exonéré	exonéré	exonéré
Fuel	16,50 Dh/ t	435,90	386,70	386,70	386,70 Dh/ t
Carburacteur	exonéré	exonéré	exonéré	exonéré	exonéré

Source: Département de l'Energie

- Libéralisation de l'importation des produits raffinés tout en maintenant leur taxation à un niveau qui garantit une protection suffisante aux industries de raffinage local.
- Instauration d'une TIC sur le charbon et harmonisation en 1996 de la fiscalité entre charbon et fuel sur la base du pouvoir calorifique.

Tableau n°2: Harmonisation de la fiscalité entre le fuel et le charbon

	Avant 1995			01/01/95			01/07/96		
	Fuel	Charbon importé	Charbon local	Fuel	Charbon importé	Charbon local	Fuel	Charbon importé	Charbon local
DD		2,5%			2,5%			2,5%	
PFI		12,5%			15%			15%	
TIC	16,50 Dh/ t			435,9 Dh/ t	101,2 Dh/ t	101,2 Dh/ t	386,7 Dh/ t	179,4 Dh/ t	179,4 Dh/ t
TVA	7%	19%	19%	7%	19%	19%	7%	20%	20%
Fiscalité hors TVA = 0,04 Dh/ thermie									

Source: Département de l'Energie

- Depuis la réforme de 1995, les TIC et TVA sont les principales taxes qui grèvent les produits pétroliers.

Tableau n°3: Principales taxes appliquées aux produits pétroliers

	Droit de douane %	PFI %	TIC	TVA %
Pétrole brut				7
Propane	2,5	15	46 Dh/ t	7
Butane	2,5	15	46 Dh/ t	7
Super	12,5	15	376,40 Dh/ hl	7
Ordinaire	12,5	15	357,20 Dh/ hl	7
Lampant	12,5	15	exonéré	7
Gasoil	2,5	15	242,20 Dh/ hl	7
Gasoil pêche	exonéré	exonéré	exonéré	exonéré
Fuel	12,5	15	386,70 Dh/ t	7
Carburéacteur	exonéré	exonéré	exonéré	exonéré

Source: Département de l'Energie

- En plus de ces taxes, les carburants subissent un prélèvement au profit de la Caisse de Compensation. Ce prélèvement est destiné, selon un système de péréquation, à la subvention du gaz butane.

Dans le but d'améliorer la compétitivité des entreprises, des mesures incitatives ont été octroyées à certains secteurs sensibles :

- Le gasoil utilisé principalement dans l'agriculture et les transports bénéficie d'une TIC beaucoup plus faible que celle appliquée aux essences.
- La pêche et les transports maritimes et aériens sont exonérés de toutes taxes.
- Le régime de draw-back institué au profit de certaines entreprises exportatrices (producteurs de ciments, d'ouvrages en ciment, de pneumatiques, de clinkers...) leur permet de récupérer les taxes payées sur l'énergie électrique.

- La production de l'électricité bénéficie depuis octobre 2000 d'une réduction de plus de 50% de la quotité de la TIC sur les combustibles utilisés. Cette mesure a permis de baisser les tarifs de l'électricité industrielle de 17% et à usage agricole de 10%.
- La Loi de Finances 2001 a fait bénéficier progressivement le secteur du transport routier public, de voyageurs et de marchandises, du principe de la déductibilité de la TVA payée sur le gasoil. Cette mesure sera étendue, par la Loi de Finances 2002, aux entreprises assurant leur propre transport.

2.3. Politique de libéralisation du secteur

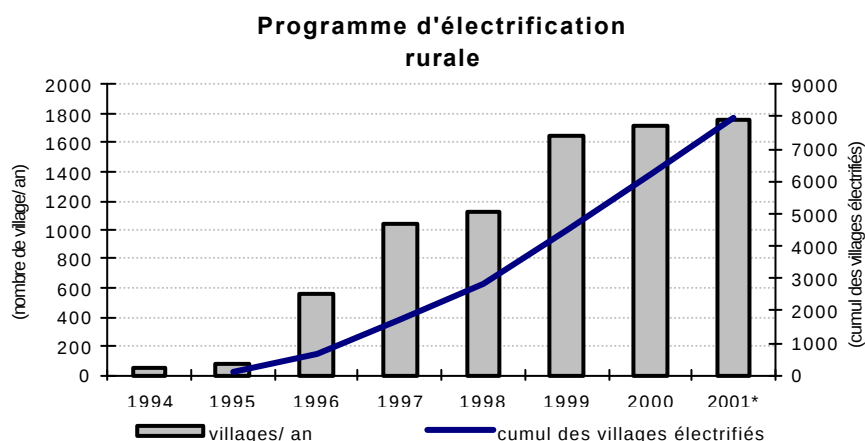
Dans le cadre de la politique de libéralisation et d'insertion dans l'économie internationale, le secteur de l'énergie a fait l'objet ces dernières années de plusieurs actions et réformes permettant une plus grande transparence vis-à-vis des signaux du marché international, d'attirer des investissements privés, d'accroître la compétitivité du secteur et de garantir en conséquence au consommateur un approvisionnement sûr et à moindre coût.

Ainsi, un décret de Loi modifiant le statut de l'ONE a été adopté en 1994 pour introduire les concessions dans la production de l'électricité. Ensuite, la distribution de l'électricité a été déléguée à des opérateurs privés dans les grandes villes (Lydec à Casablanca, Rédal à Rabat et Vivendi à Tétouan et Tanger) en vue d'optimiser la gestion de ce segment de marché.

Dans les domaines de la distribution et du raffinage, la privatisation de l'ensemble des sociétés SNPP a été achevée en 1996 et les deux raffineries dont dispose le pays (SAMIR et SCP) ont été cédées en 1998 au groupe Corral Pétrolium qui les a fusionnées en juin 1999.

2.4. Politique d'électrification rurale

Le Programme d'Electrification Rurale Globale (PERG), démarré en 1996, vise à absorber le déficit de couverture du réseau électrique dans le monde rural à l'horizon 2006 à travers l'électrification de 1500 villages par an. Le financement de ce programme qui est de l'ordre de 1,5 milliards de dirhams/ an, est assuré par l'ONE (55%), les bénéficiaires (25%) et les Collectivités Locales (20%). Le taux de réalisation de ce programme est de près de 54% à fin 2001 contre 17% en 1996.

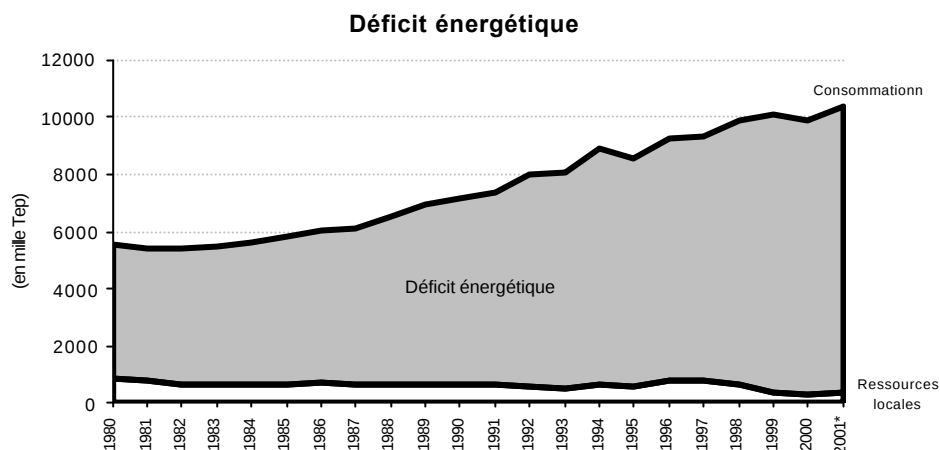


Source: Département de l'Energie

3. Marché énergétique national ¹

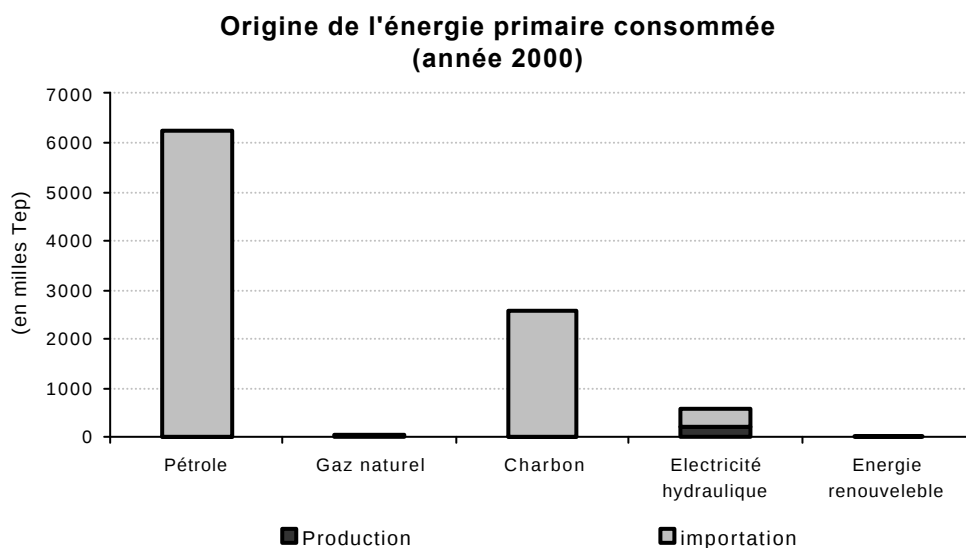
3.1. Déficit énergétique

L'accroissement soutenu de la demande énergétique (4% par an) avec des ressources locales de plus en plus faibles (fréquence des sécheresses, fermeture de la mine de charbon) a contribué au creusement du déficit énergétique qui est actuellement de 9 millions de Tep.



Source: Département de l'Energie

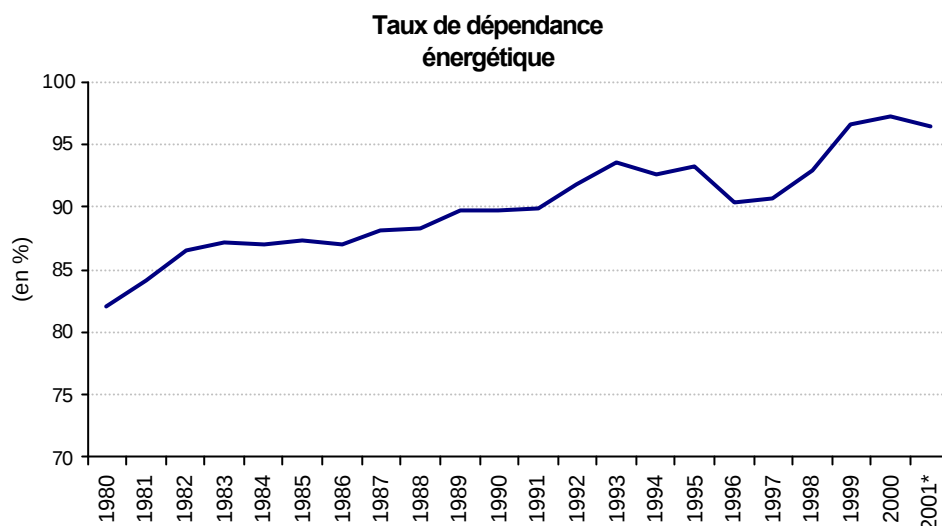
La dépendance énergétique est quasi- totale vis à vis du pétrole et du charbon qui constituent les principales sources d'énergie.



Source: Département de l'Energie

En définitive, le taux de dépendance énergétique a affiché une tendance générale à la hausse au fil des années pour se situer à 97% actuellement.

¹ cf. annexe 1: Schéma simplifié du paysage énergétique marocain

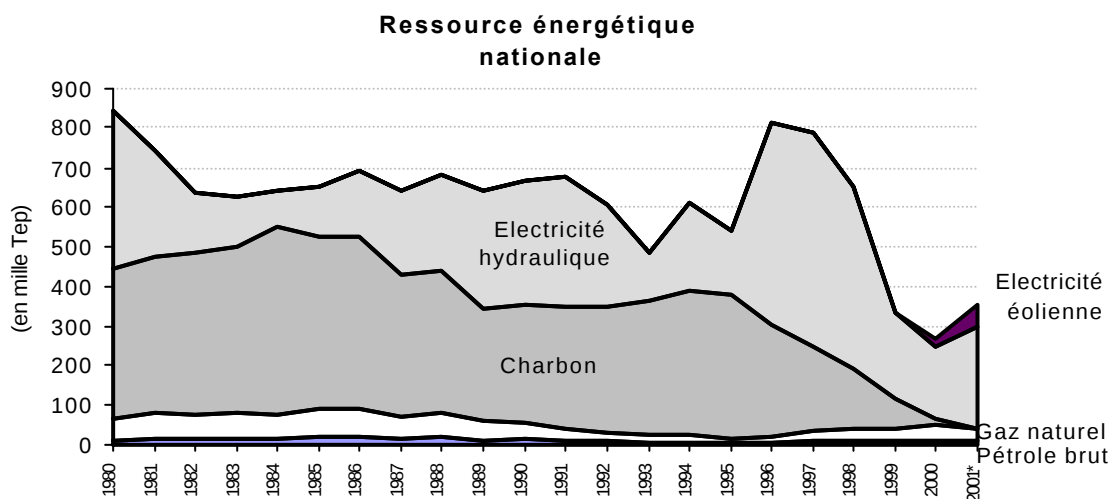


Source: Département de l'Energie

3.2. Offre énergétique

3.2.1. Ressource nationale

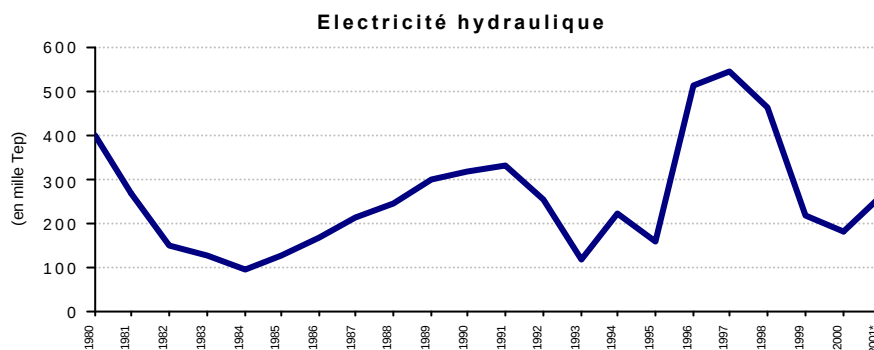
La ressource énergétique d'origine locale, exploitée actuellement, est très faible compte tenu du peu de gisements naturels dont dispose le pays. L'énergie hydraulique vient en tête mais reste dépendante de l'aléa climatique. Quant à la production nationale de charbon livrée essentiellement à l'ONE, elle n'a cessé de régresser en raison de la fermeture progressive de la mine de Jerada. En 2000, la production locale a couvert à peine 3% de la consommation énergétique totale.



Source: Département de l'Energie

Electricité hydraulique

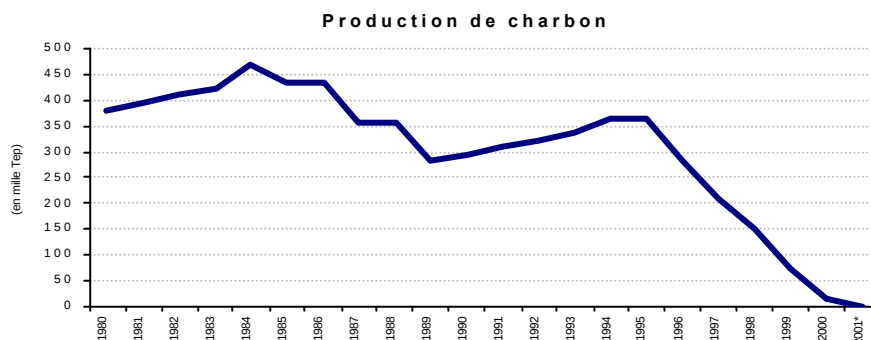
La production de l'électricité hydraulique est très fluctuante au gré des précipitations. Lors d'une bonne année (cas de 1997), le potentiel de production s'élève à plus de 500.000 Tep permettant ainsi l'économie de plus de 70 millions de dollars à un cours moyen de 20 dollars le baril. Cette économie de devises est variable de 15 millions en mauvaise année hydraulique à 76 millions de dollars en bonne année.



Source: Département de l'Energie

Charbon

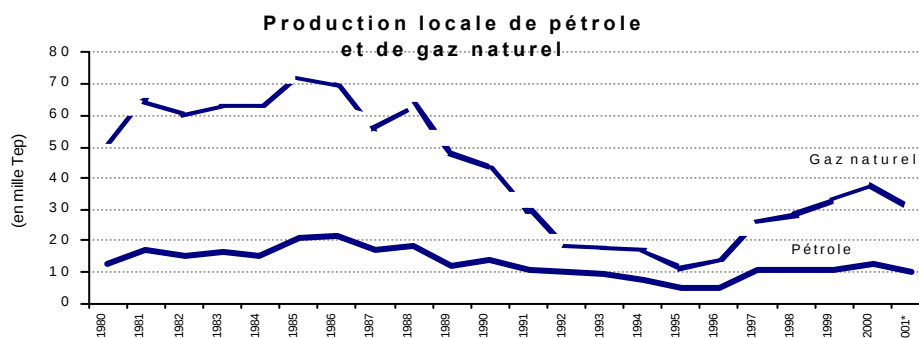
Le seul gisement exploité de charbon était celui de Jerada qui contribuait d'une manière significative au bilan énergétique. L'exploitation de ce gisement, d'une morphologie très difficile, est en réduction depuis 1995 pour un arrêt définitif début 2001.



Source: Département de l'Energie

Pétrole et gaz naturel

Ne dépassant pas 50.000 Tep/ an, la production de pétrole et de gaz naturel reste négligeable. Cette production est fournie par les gisements de Sidi Ghalem à Essaouira et ceux de Sidi Fili dans la région du Gharb.



Source: Département de l'Energie

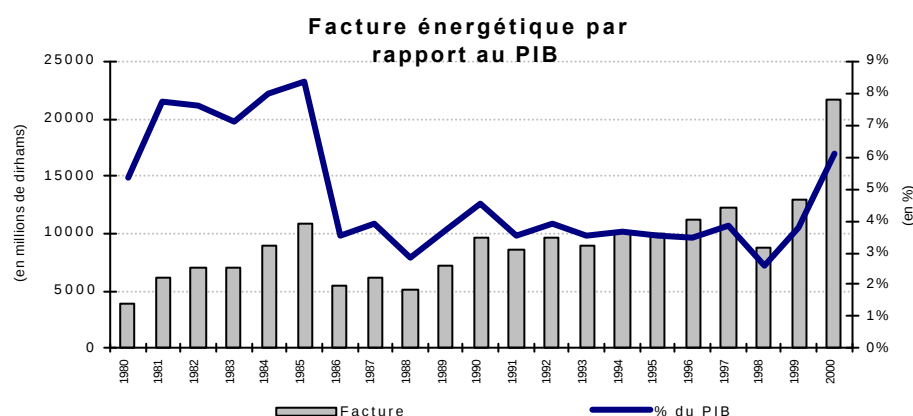
Electricité éolienne

Avec une capacité de 50 Mégawatts, le parc éolien de Koudia Al Baida a démarré en août 2000 générant 17.000 Tep dans le bilan énergétique de l'année 2000.

3.2.2. Importations énergétiques

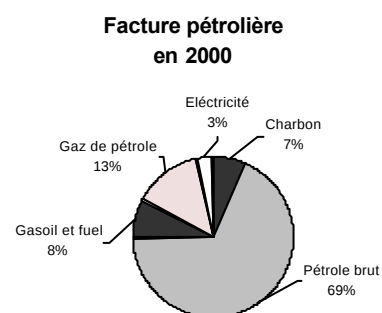
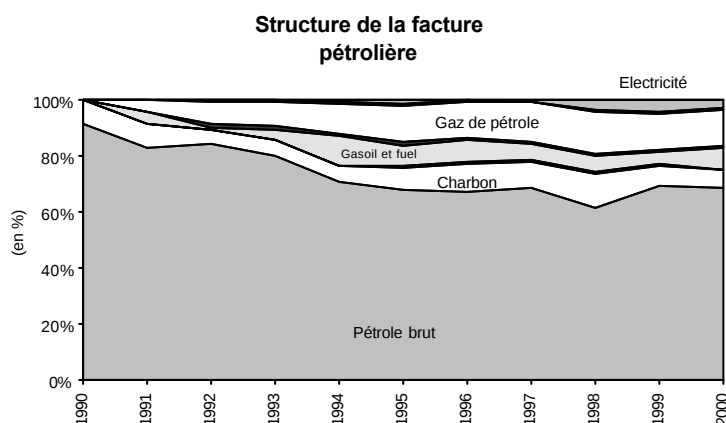
La facture énergétique est très fluctuante en fonction du cours mondial du pétrole dépendant lui-même de la conjoncture internationale. Ainsi :

- Entre 1980 et 1985, la facture énergétique a représenté près de 7% du PIB à cause de la révolution iranienne et de la guerre entre l'Iran et l'Irak.
- Profitant du contre choc pétrolier entamé en 1986, la facture a baissé à 4% du PIB durant la période 1986- 99.
- En raison de la flambée des cours mondiaux de pétrole, la facture énergétique a augmenté à 6% du PIB en 2000.



Source: Office des Changes

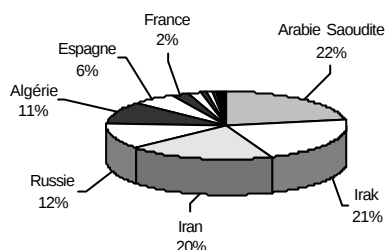
Au niveau de l'analyse de l'évolution de la structure la facture énergétique, il apparaît que le pétrole reste prédominant malgré le recours croissant au charbon. Les importations de gaz butane ont aussi connu un essor particulier parallèlement au développement de la consommation. Pour l'année 2000, la facture énergétique est constituée à hauteur de 69% de pétrole brut, 13% de gaz butane, 8% de gasoil et fuel, 7% de charbon et 3% d'électricité.



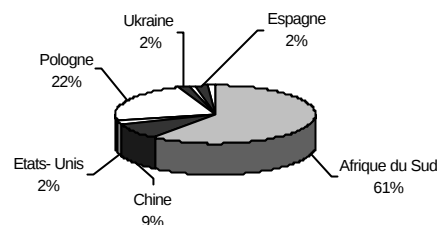
Source: Office des Changes

Les principaux fournisseurs du Maroc en pétrole et dérivés sont l'Arabie Saoudite (22%), l'Irak (21%), l'Iran (20%), la Russie (12%) et l'Algérie (11%). En ce qui concerne le charbon, il est importé principalement de l'Afrique du Sud (61%), la Pologne (22%) et la Chine (9%).

Importations de pétrole et dérivés par pays
(année 1999)

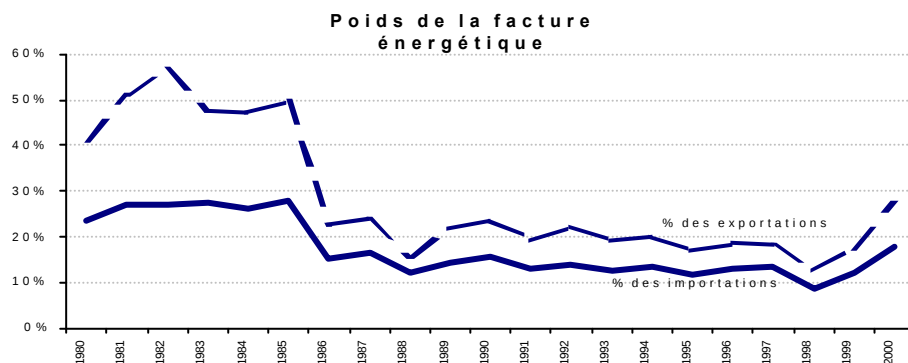


Importations du charbon par pays
(année 1999)

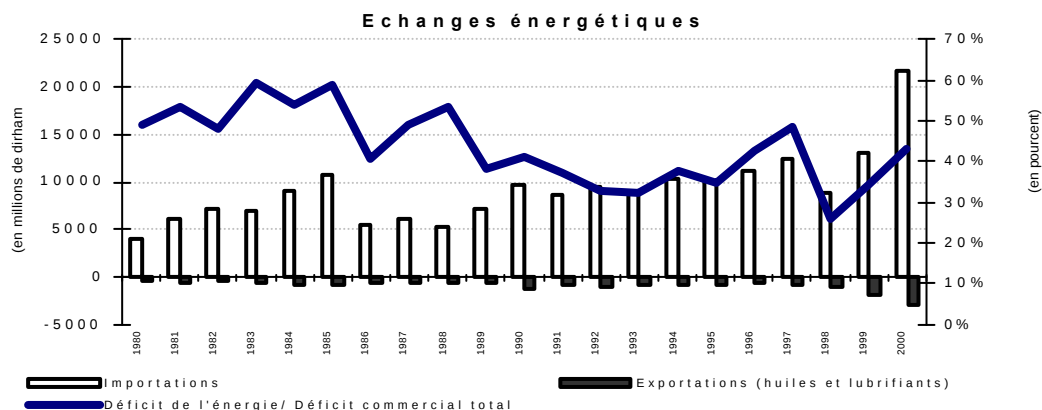


Source: Office des Changes

En 2000, les importations énergétiques ont représenté 18% des importations totales et ont été couvertes par 28% des exportations. Comme cité auparavant, l'année 1986 a été marquée par le début du contre choc pétrolier ramenant la part de la facture énergétique à 13% des importations entre 1986 et 1998 contre une part moyenne de 27% durant la période 1980- 1985.



Pour l'exercice 2000, le déficit commercial de la balance énergétique s'est établi à plus de 18 milliards, représentant 43% du déficit commercial total.



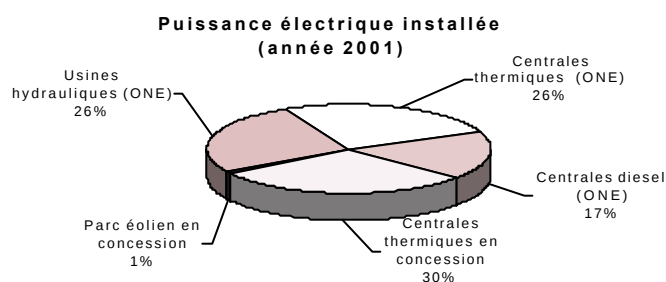
3.2.3. Production et distribution énergétique

Produits pétroliers

- Le raffinage du pétrole est assuré par deux raffineries : la SAMIR et la SCP, qui après leur privatisation en 1998, ont fusionné en juin 1999. D'une capacité de production de 7,7 millions de tonnes, ces deux raffineries assurent la quasi- totalité des besoins du pays en carburants et environ 20% en gaz butane.
- La distribution des produits pétroliers est contrôlée par dix-huit sociétés dont la plupart sont des filiales de multinationales. Ces sociétés gèrent un réseau de plus de 1800 stations-service implantées à travers le Royaume. La société Pétrom détient le réseau le plus important avec une part de marché de 18% suivie par Shell (17%), Total- Mory (12%), Afrikaia (11%), Somepi (7%) et Mobil Oil (7%).

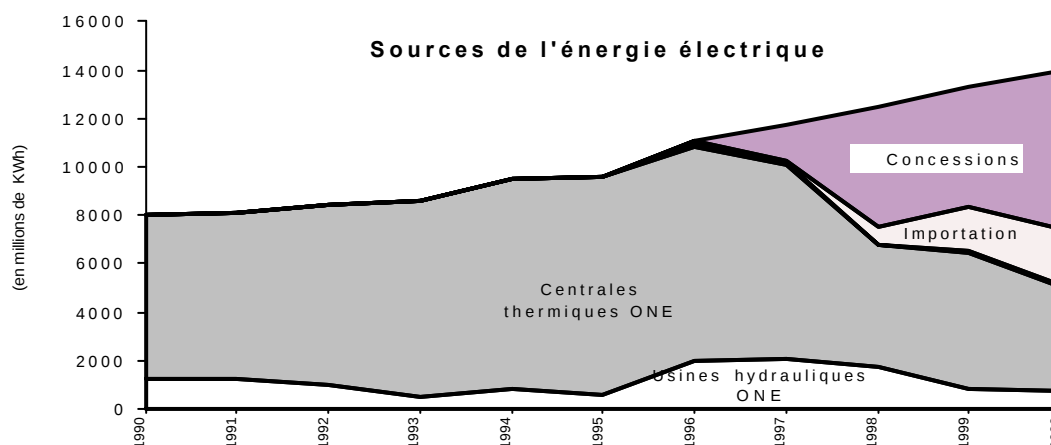
Electricité

- La puissance installée s'élève actuellement à plus de 5000 MégaWatts. L'ONE dispose de 24 usines hydroélectriques, 12 centrales thermiques à vapeur, un parc éolien et quelques centrales diesel. Parmi ces ouvrages de production, les centrales de Jorf Lasfar sont exploitées par le groupe international ABB/ CMS tandis que le parc éolien de Tétouan est géré par le groupe international EDF- Germa- Paribas.



Source: Office National de l'Electricité

- La consommation d'électricité est couverte par les centrales hydrauliques et thermiques de l'ONE, les centrales thermiques de Jorf Lasfar, le parc éolien du Détroit et les interconnexions avec l'Espagne et l'Algérie. L'ONE qui est le seul transporteur, assure lui-même 25% de la distribution et vend le reste aux régions, Lydec, Rédal et Vivendi. Certains industriels produisent eux même leur électricité comme les filiales de l'OCP, les sucreries nationales, les cartonneries, les raffineries, la Cellulose du Maroc...

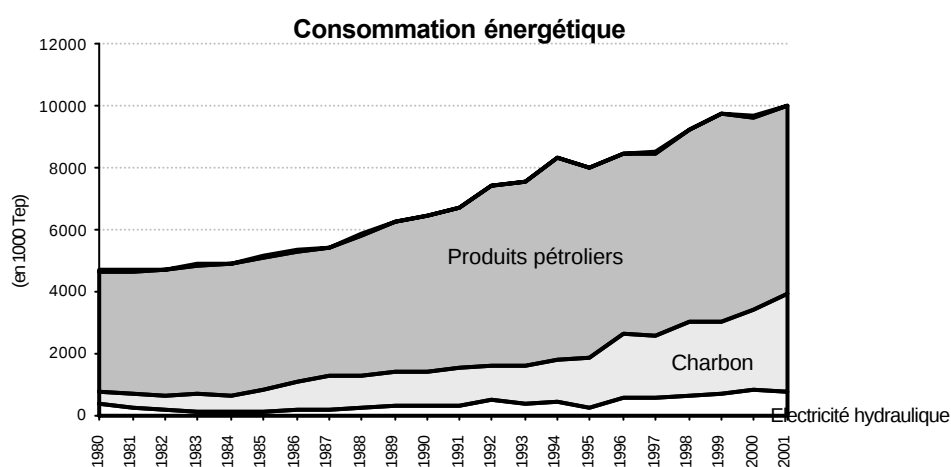


Source: Département de l'Energie

- Au niveau de la production, le fait le plus marquant est l'essor, à partir de 1996, de la production concédée et des interconnexions électriques avec l'étranger en relation avec la réforme institutionnelle autorisant ce type de partenariat entre l'ONE et les opérateurs privés.
- Pour accompagner l'évolution de 6% par an de la demande en électricité, plusieurs projets sont en cours. Il s'agit notamment, des complexes hydroélectriques de Dchar El oued Ait Messoud, des cycles combinés de Tahaddart fonctionnant au gaz naturel et de la station de transfert d'énergie par pompage d'Afourer qui offrira la possibilité de lisser la courbe de charge par le stockage d'énergie pendant les heures de faible demande et sa restitution lors des pics de consommation...

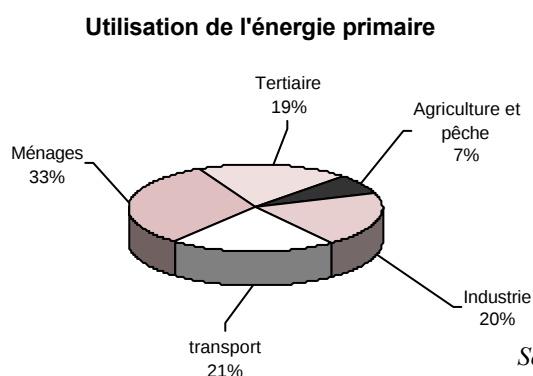
3.3. Consommation énergétique

- Conséquemment à la politique d'industrialisation du pays entamée durant les années 70, la consommation énergétique reste marquée par une dépendance à l'égard de la ressource pétrolière. Toutefois, cette dépendance a été atténuée par les opérations de reconversion vers le charbon. Ainsi, La proportion des produits pétroliers a légèrement diminué au profit du charbon de plus en plus importé principalement pour la production d'électricité. En 2000, les produits pétroliers ont contribué à hauteur de 65% à la satisfaction de la consommation énergétique.



Source: Département de l'Energie

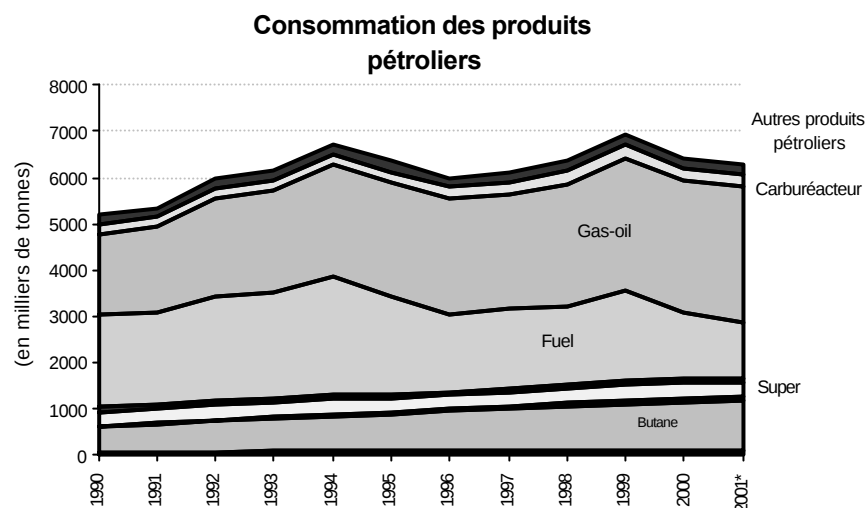
- Selon le Département de l'Energie, l'utilisation finale des ressources énergétiques est essentiellement à caractère économique. Les ménages, quant à eux, utilisent 33% de l'énergie primaire.



Source: Département de l'Energie

3.3.1. Produits pétroliers

- D'un volume de 6,4 millions de tonnes en 2000, la consommation des produits pétroliers a évolué à un rythme moyen de 2,4% par an entre 1990 et 2000. Les produits pétroliers les plus consommés sont le gasoil, le fuel-oil et le butane. La proportion du fuel dans la consommation des produits pétroliers a diminué de 39% en 1990 à 23% en 2000. Durant la même période, celle du gasoil a augmenté de 33% à 44% et celle du butane est passée de 10% à 16%.

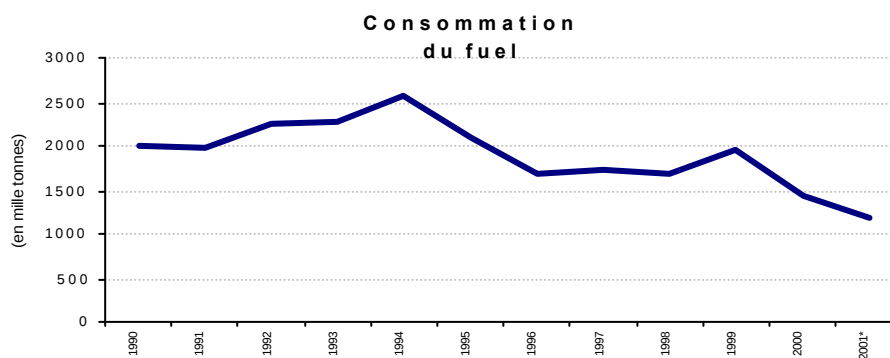


Source: Département de l'Energie

- Les produits pétroliers sont utilisés à raison de 70% par les secteurs économiques (15% pour la production électrique et 55% pour les autres secteurs) tandis que les 30% restants sont destinés à l'usage domestique.

Fuel

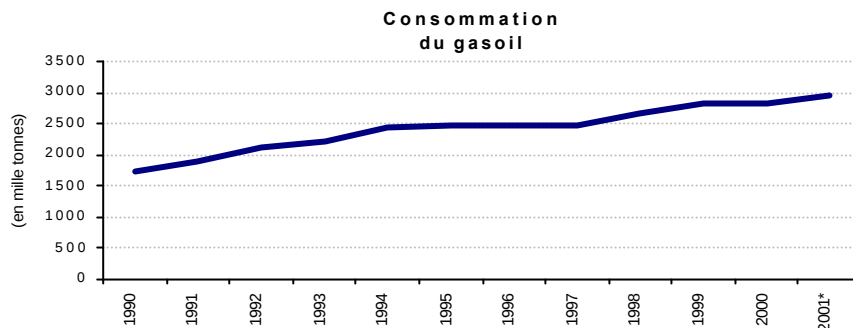
La consommation du fuel est affectée par la reconversion des industries (notamment les cimenteries) au charbon mais son utilisation dans la génération de l'électricité reste importante surtout dans les centrales de l'ONE. Cet office utilise, actuellement, parmi ses combustibles, près de 27% du fuel.



Source: Département de l'Energie

Gasoil

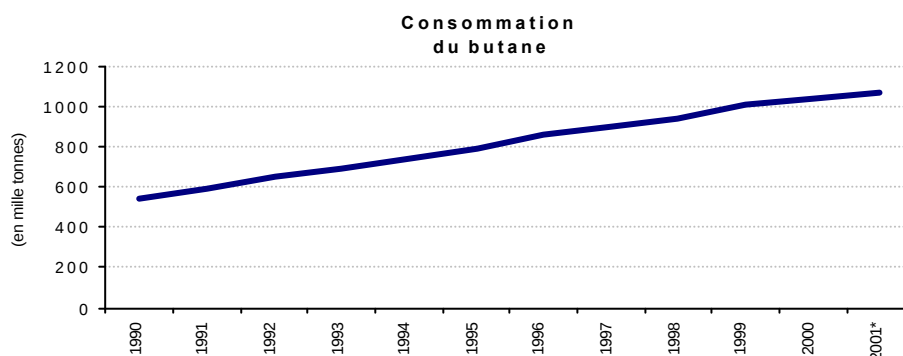
L'accroissement de la demande en gasoil, au détriment des essences, est étroitement lié au différentiel du prix qui est en faveur du gasoil. Ce dernier est utilisé essentiellement dans les transports, l'agriculture et la pêche.



Source: Département de l'Energie

Butane

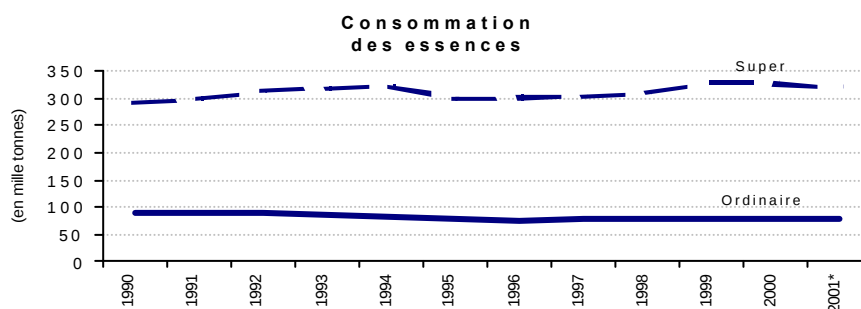
Destiné aux ménages, le butane a vu sa demande évoluer plus rapidement que l'accroissement démographique. Durant la décennie 90, la consommation du butane a progressé à un rythme moyen de 7% par an.



Source: Département de l'Energie

Essences

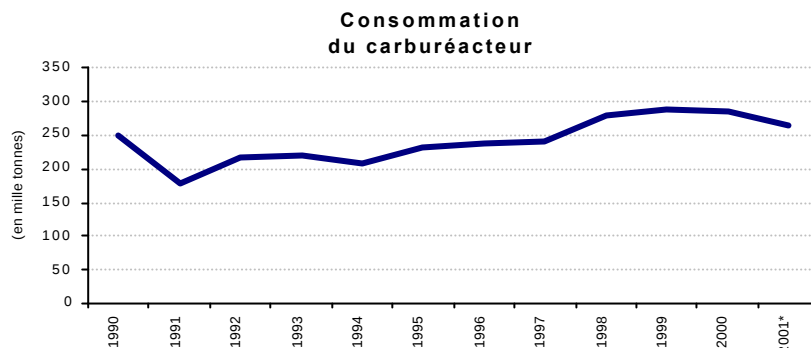
La taxation relativement élevée des essences par rapport au gasoil a largement contribué à la stagnation de leur consommation qui n'a évolué que de 0,4% par an au cours de la décennie 90.



Source: Département de l'Energie

Carburéacteur

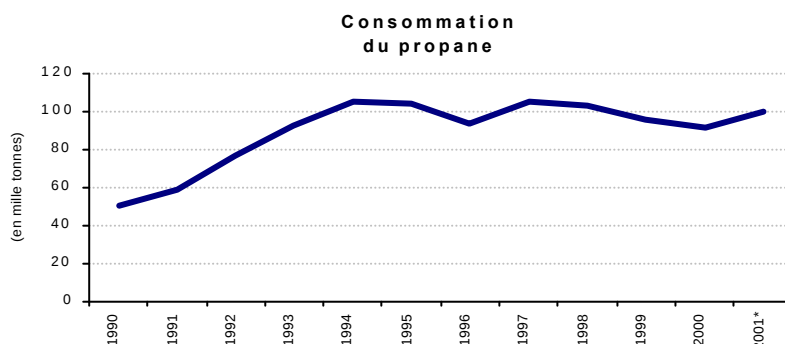
L'évolution de la consommation du carburéacteur est directement liée au trafic aérien. Ainsi, la demande en ce produit a accusé une dépression en 1991 corollaire à la crise du Golf. Entre 1991 et 2000, la demande en ce produit s'est accrue de 6% par an.



Source: Département de l'Energie

Propane

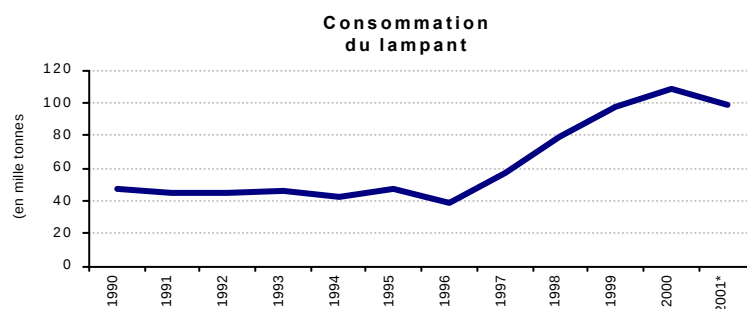
Le propane est utilisé principalement par l'industrie de la céramique. L'évolution de la demande de ce produit se distingue par deux périodes. Avant 1994, la consommation de propane a évolué en moyenne de 20% par an alors qu'après 1995, date de libéralisation du prix de produit, elle a régressé de 2% par an.



Source: Département de l'Energie

Pétrole lampant

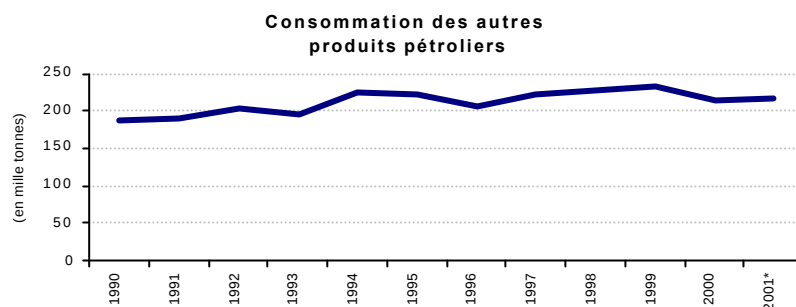
En principe, le pétrole lampant est destiné aux ménages ruraux. Après la réforme de 1995, la demande de ce produit a connu une expansion en raison de son exonération de la taxe intérieure de consommation. Il est, également, à signaler que ce produit subit des détournements de marché.



Source: Département de l'Energie

Autres produits pétroliers

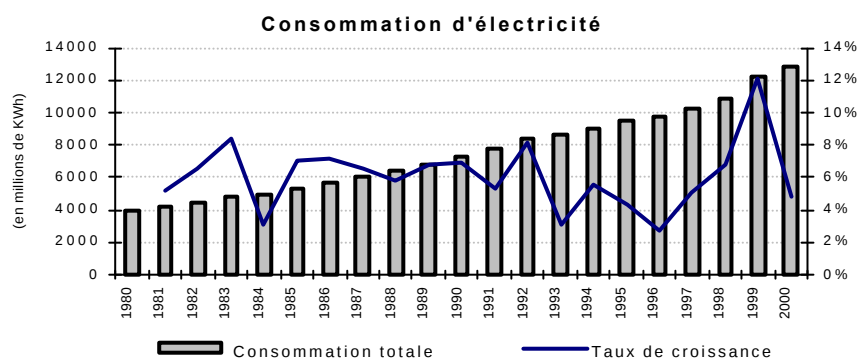
Constitués principalement par les huiles et les lubrifiants, la consommation de ces produits reste quasiment stable (200.000 tonnes).



Source: Département de l'Energie

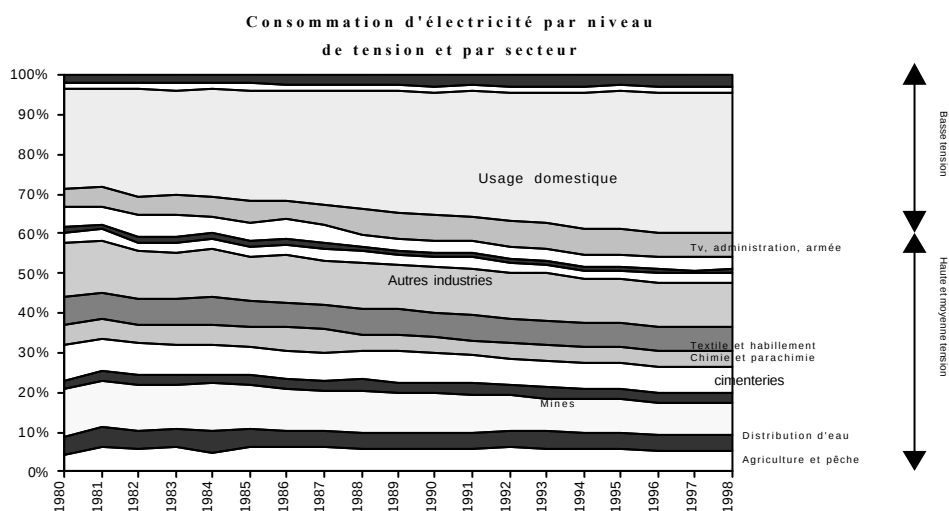
3.3.2. Électricité

En 2000, la consommation d'électricité a été de 12.838 millions de KWh. Entre 1980 et 2000, elle a évolué à un rythme moyen de 6% par an.



Source: Département de l'Energie

- Les ménages consomment 20% de l'électricité et le tissu économique 70%. Les 10% restants sont destinés à l'éclairage public et administratif. Les principaux utilisateurs de la moyenne et haute tension sont les mines, les cimenteries, les industries du textile et de l'habillement et les industries chimiques et parachimiques.



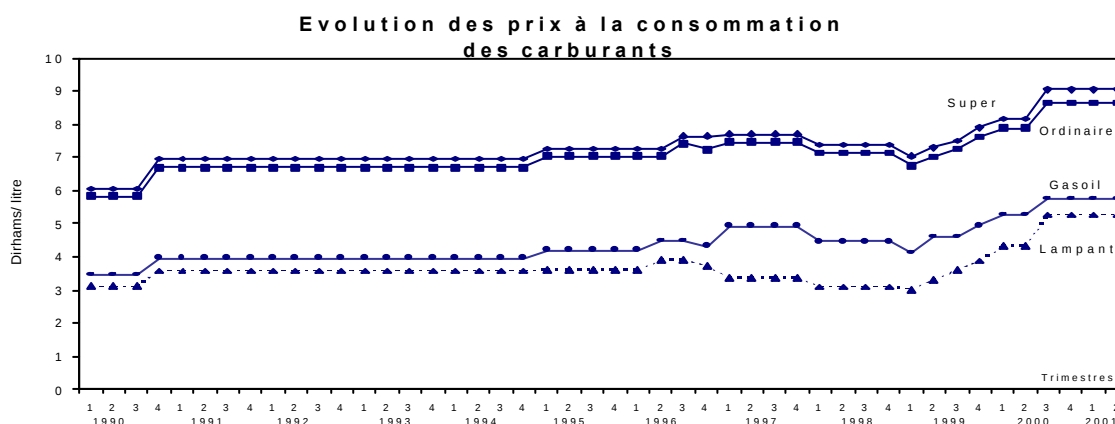
Source : Département de l'Energie

4. Prix à la consommation des produits énergétiques

4.1. Evolution des prix

Carburants

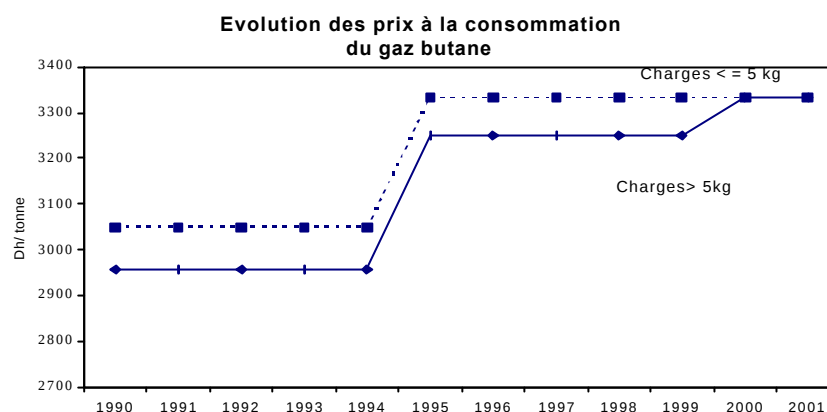
- Les prix des produits pétroliers sont déterminés par cinq composantes : le prix de reprise du produit raffiné, les droits et taxes, l'intervention de la Caisse de Compensation, la marge de distribution et le différentiel de transport.
- Les prix de reprise des produits raffinés tiennent compte du cours mondial, des charges d'exploitation et de raffinage. Il est à noter que la marge de raffinage est fixée actuellement à 6,5%.
- Se procurant les produits pétroliers au prix de reprise, les sociétés de distribution les vendent aux stations- service au prix T.T.C augmenté de la marge de distribution (3%). De leur côté, les distributeurs finaux les mettent à la disposition des utilisateurs moyennant une marge de vente au détail (3%).
- L'analyse de l'évolution des prix des carburants permet de distinguer deux périodes. La première allant de 1990 à 1994 où les prix, administrés, sont restés quasiment stables. La deuxième période débute avec la mise en œuvre, en 1995, de la réforme tarifaire et fiscale visant l'indexation des prix intérieurs sur le marché mondial. Durant cette deuxième période, les prix ont évolué au rythme du cours mondial.
- Les baisses les plus importantes ont été enregistrées durant le 1^{er} trimestre 98 avec 4% pour le super, 5% pour l'ordinaire, 8% pour le lampant et 9% pour le gasoil. Les hausses les plus fortes ont été enregistrées durant le 3^{ème} trimestre 99 et ont été de l'ordre de 9% pour le gasoil, 10% pour l'ordinaire, 11% pour le super et 22% pour le lampant. Ainsi, de 1995 à nos jours, l'augmentation moyenne des prix a atteint 4% par an pour les essences, 6% pour le gasoil et 8% pour le lampant. Cette évolution modérée des prix intérieurs a résulté à la fois de la baisse des cours en 1998 et de la régulation de l'Etat pendant la période de flambée des prix à partir du mois d'août 1999 à juillet 2001.
- En revanche et malgré la baisse de plus de 30% du cours mondial entre 1997 et 1998, les prix intérieurs n'ont subi qu'une baisse de l'ordre de 7% durant la même période en raison de certains mécanismes institués pour le financement de la Caisse de Compensation (péréquation, compte d'ajustement des prix, provision pour différentiel... Cf. annexe 2)



Source: Département de l'Energie

Butane

- Considéré comme produit de première nécessité à caractère social, le butane bénéficie, actuellement, d'une subvention moyenne de près de 180 millions de dirhams par mois de la part de la Caisse de Compensation en vue de stabiliser son prix. De cette manière, une seule augmentation significative de prix a eu lieu durant la dernière décennie (10% en 1995).



Source: Département de l'Energie

Electricité

- Les tarifs de l'électricité sont administrés. Le niveau du tarif dépend de la tension utilisée, de la quantité consommée et de la période de consommation.
- En janvier 1996, une réforme tarifaire a eu lieu portant à la fois sur la structure et les niveaux des tarifs de l'électricité avec l'introduction du barème tri- horaire pour inciter les industriels à consommer en heures creuses en contrepartie d'une réduction tarifaire.

Tableau n°4: tarification générale de la haute et moyenne tension

Niveau de tension	Prime fixe Dh/ kVA / an	Heures de pointe Dh/ kWh	Heures pleines Dh/ kWh	Heures creuses Dh/ kWh
Très haute et haute tension	280	0,9769	0,7179	0,4820
Moyenne tension	291	1,0614	0,7216	0,4844

Source: Département de l'Energie

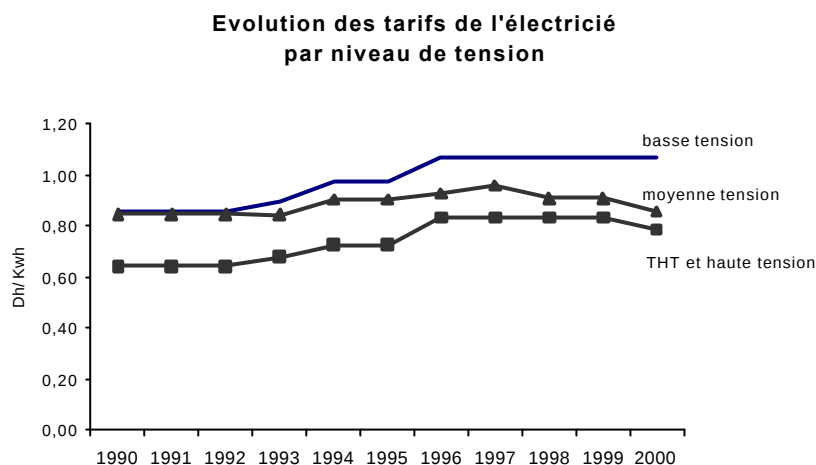
- Le système de tarification de la basse tension est basé sur les tranches de consommation mensuelle pour inciter à l'économie d'électricité.

Tableau n°5: Tarification de la basse tension

0- 100 KWh/ mois	101- 200 KWh/ mois	201- 500 KWh/ mois	> 500 KWh/ mois
0,8420	0,9055	0,9851	1,3464

Source: Département de l'Energie

- La production de l'électricité bénéficie depuis octobre 2000 d'une réduction de plus de 50% de la quotité de la TIC sur combustibles utilisés. Cette mesure, conjuguée aux efforts d'amélioration du marché électrique marocain (concessions, interconnexions), a permis une baisse des tarifs d'électricité à usage industriel de 17% et à usage agricole de 10%. Cette baisse est venue s'ajouter à celles octroyées en 1997 et 1998 pour atteindre une diminution cumulée de 28%.

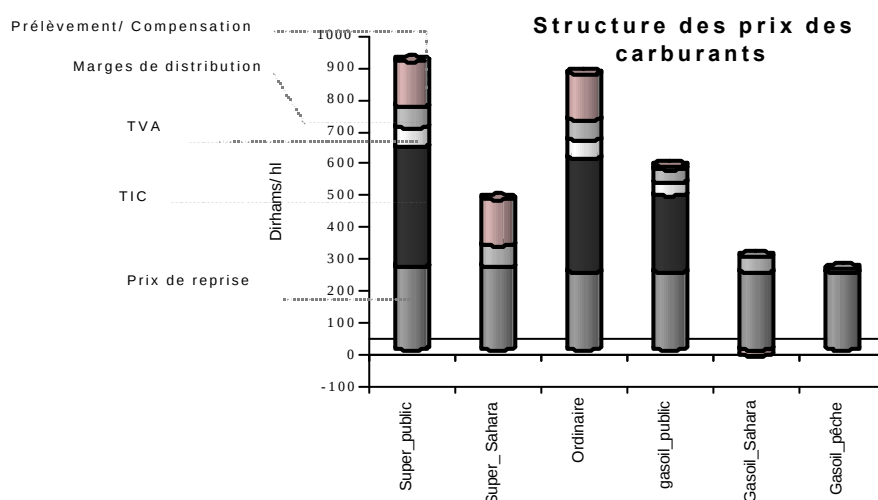


Source: Département de l'Energie

4.2. Poids de la fiscalité dans les prix des produits pétroliers

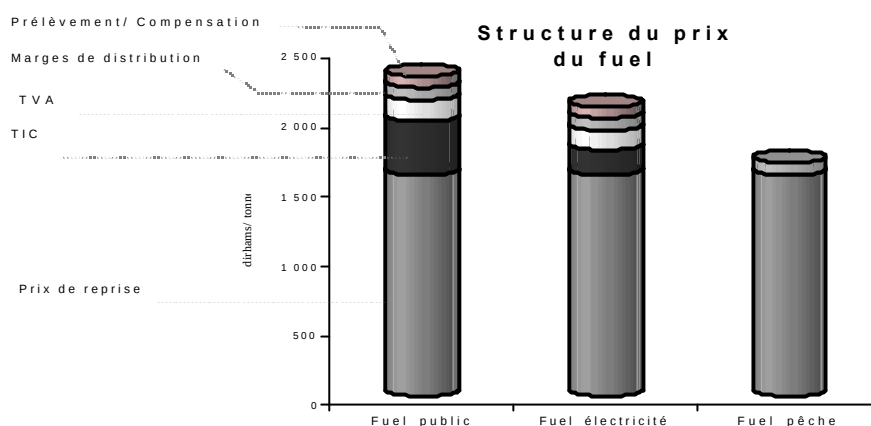
Carburants et combustibles

- La structure des prix fournie par le Département de l'Energie montre que les prélèvements (TIC, TVA et prélèvement pour Caisse de Compensation) ont représenté, en avril 2001, plus de 50% du prix de vente public des essences et gasoil. Le gasoil destiné à la pêche et au transport maritime ainsi que le super et le gasoil destinés aux provinces sahariennes ne subissent aucune taxe. Cette différenciation de taxation engendre une différence de prix allant du simple au double.



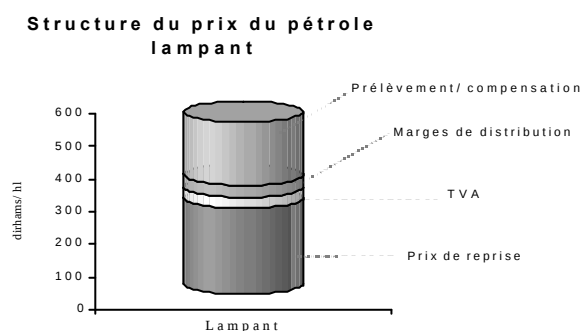
Source: Département de l'Energie

- Le fuel, destiné principalement aux industries et à la production électrique, est taxé à hauteur de 27% du prix de vente tandis que celui destiné à la pêche et au transport maritime est exonéré de toutes taxes. Il est à noter que, suite à la décision de baisser la TIC sur le fuel destiné à la production de l'électricité de puissance supérieure à 10 Mégawatts, la charge fiscale sur ce produit ne représente actuellement que 19%.



Source: Département de l'Energie

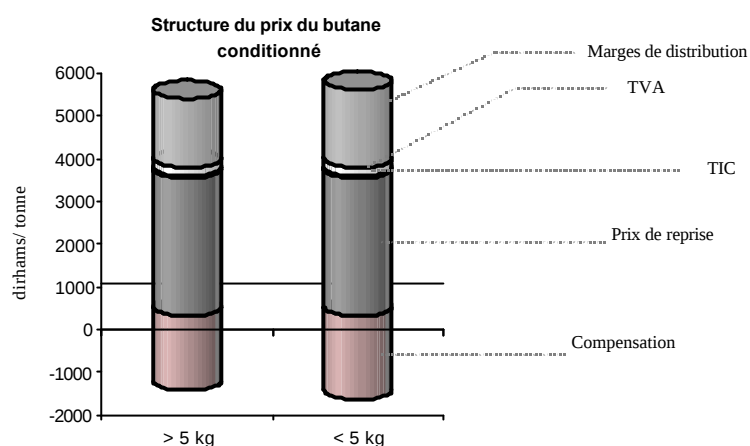
- Le pétrole lampant, destiné essentiellement aux populations rurales, n'est pas assujéti à la TIC mais contribue au prélèvement pour la péréquation du butane. Les prélèvements pour ce produit représentent 43% du prix de vente qui se retrouve bien inférieur à ceux des essences et gasoil malgré qu'au départ de la raffinerie, leurs prix de reprise soient proches.



Source: Département de l'Energie

Butane

- En raison de son caractère social, le butane est également moins taxé. Les taxes représentent respectivement 7% du prix de vente de la bouteille de gaz butane de 12 kg et 9% de celle de 3 kg. De plus, le butane bénéficie d'une subvention de la part de la Caisse de Compensation. Cette compensation représente plus de 50% du prix de vente au détail.



Source: Département de l'Energie

Les distorsions enregistrées au niveau des prix des produits pétroliers influencent largement la structure de consommation, comme elles peuvent donner lieu à certaines fraudes au niveau du marché national :

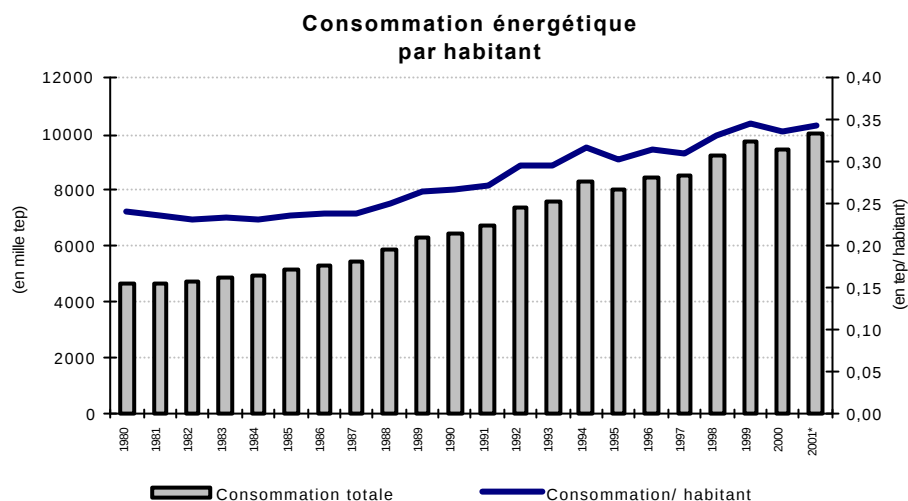
- Le parc automobile utilise beaucoup plus le gasoil que l'essence eu égard à l'avantage prix que représente le premier produit. Le prix de vente du gasoil est 36% moins cher que celui de l'essence bien que le différentiel des prix de reprise, au départ de la raffinerie, ne soit que de 7%.
- Dans certains cas, le lampant est utilisé frauduleusement en mélange avec le gasoil destiné aux voitures.
- L'utilisation des carburants destinés aux provinces sahariennes, à la pêche et au transport maritime est l'objet parfois de détournement par rapport à ses vraies cibles.

A cet égard, une harmonisation de la fiscalité des produits pétroliers permettrait d'éliminer les distorsions sectorielles et d'éviter toute discrimination entre les différentes formes de l'énergie.

5. Évaluation de la performance énergétique du pays

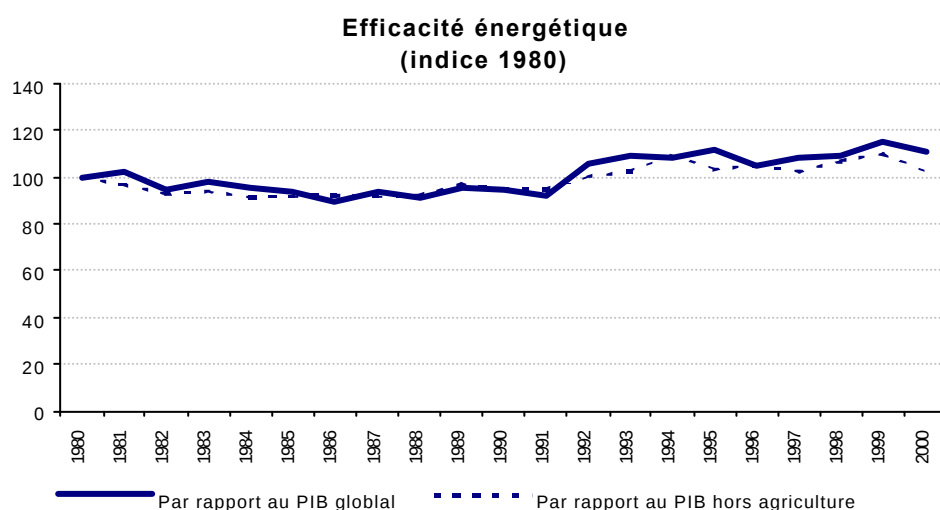
5.1. Taux d'énergétisation du pays

Malgré les efforts d'électrification du pays et de fourniture d'énergie notamment au monde rural, le ratio de consommation par habitant reste faible ne dépassant pas 0,4 Tep contre une moyenne mondiale de 1,4 Tep.



5.2. Efficacité énergétique

L'efficacité énergétique (consommation énergétique en Tep / PIB en volume) est un indicateur de rationalité de la consommation de l'énergie. Après une légère amélioration durant la décennie 80, l'efficacité énergétique s'est relativement détériorée durant la décennie 90 malgré la neutralisation de l'effet de sécheresse (raisonnement en PIB hors agriculture). Ce résultat confirme la nécessité de relancer le plan d'économie d'énergie.



5.3. Compétitivité des prix énergétiques

En plus des avantages de la tarification tri- horaire instaurée en 1996, les Pouvoirs Publics ont accordé plusieurs baisses du prix de l'électricité en vue d'améliorer la compétitivité des entreprises nationales. La dernière baisse, en octobre 2000, a concerné l'électricité à usage industriel (-17%) et celle à usage agricole (-10%).

Toutefois, vis-à-vis de ses concurrents directs sur les créneaux de l'export (textile, phosphates et dérivés, produits agroalimentaires), le Maroc occupe une position peu compétitive en matière de prix énergétiques. A titre d'exemple, le coût de l'électricité à usage industrielle au Maroc est de 0,73 Dh / KWh contre 0,45 Dh / KWh en Tunisie, 0,55 Dh / KWh en Egypte et 0,70 Dh / KWh en Turquie. Par rapport aux pays industrialisés et compte tenu du niveau des prix- salaires, cet écart se creuse davantage (0,58 Dh / KWh en France et 0,65 Dh / KWh en Espagne).

Toutefois, les résultats de cette comparaison méritent d'être relativisés étant donné que certains de ces pays disposent de ressources énergétiques locales alors que d'autres ont engagé des programmes d'envergure dans le domaine nucléaire pour réduire le prix de l'électricité (cas de la France).

5.4. Impact d'un choc pétrolier sur l'économie marocaine

Suite à la réduction des quotas décidée par l'OPEP dans un contexte mondial marqué par la reprise asiatique et une forte croissance américaine, les cours mondiaux de pétrole ont presque triplé entre janvier 1999 et décembre 2000. Une simulation conduite, à travers les instruments de modélisation de la DPEG, pour apprécier les impacts d'une hausse de 33% du cours mondial sur l'économie marocaine fait ressortir les principales conclusions suivantes:

- Augmentation du taux d'inflation basé sur l'indice du coût de la vie de 0,3 point.
- Contraction des avoirs extérieurs nets de 6,3 points.
- Diminution de la consommation publique et privée de 0,1 point.
- Baisse de l'investissement de 0,1 point.
- Recul de la valeur des importations réelles des biens et services de 0,6 point.
- Augmentation des recettes ordinaires de 1,3 point (l'augmentation des recettes de la TVA et des droits de douanes compense la diminution des recettes de la TIC).
- Accroissement des dépenses publiques totales de 0,2 point sans tenir compte de l'augmentation éventuelle de la charge de compensation.

En réalité, le choc pétrolier de 2000- 2001 n'a pas eu des incidences significatives sur l'inflation pour deux raisons essentielles :

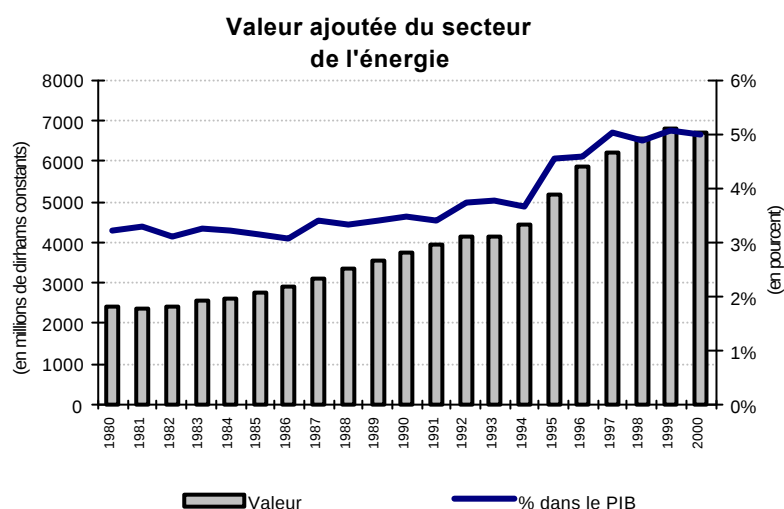
- La répercussion partielle par l'Etat sur le marché intérieur de l'augmentation des prix internationaux.
- et la baisse, avec la sécheresse, des revenus agricoles qui a ralenti la demande des ménages.

Sur les finances publiques, les gains enregistrés en termes de recettes ordinaires ont été largement absorbés par l'alourdissement de la charge de compensation.

6. Contribution à la croissance de l'activité intrinsèque au secteur

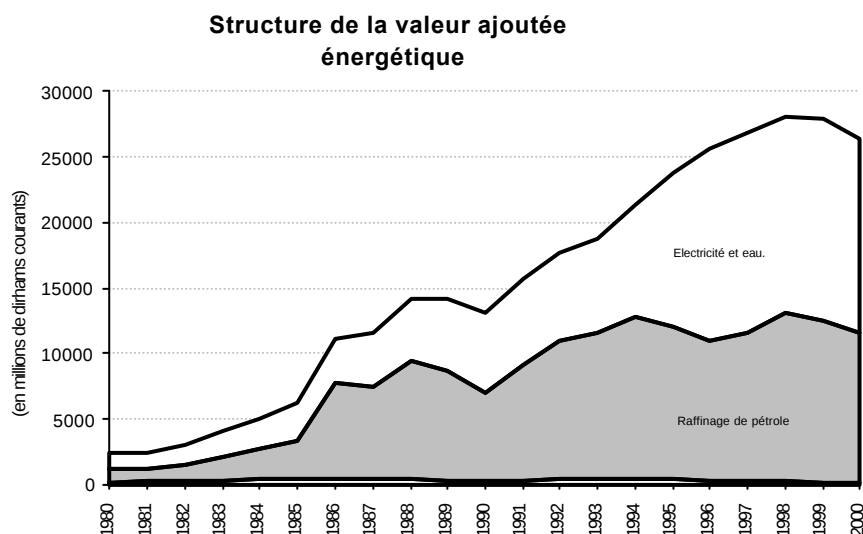
6.1. Valeur ajoutée directe du secteur énergétique

La comptabilité nationale ne distingue pas entre les branches de l'eau et de l'énergie. La contribution du secteur énergétique (y compris eau) au PIB est passée de 3% durant la période 1980- 1994 à 5% en 2000 avec la mise en service de nouvelles unités de production électrique.



Source: Direction de la Statistique

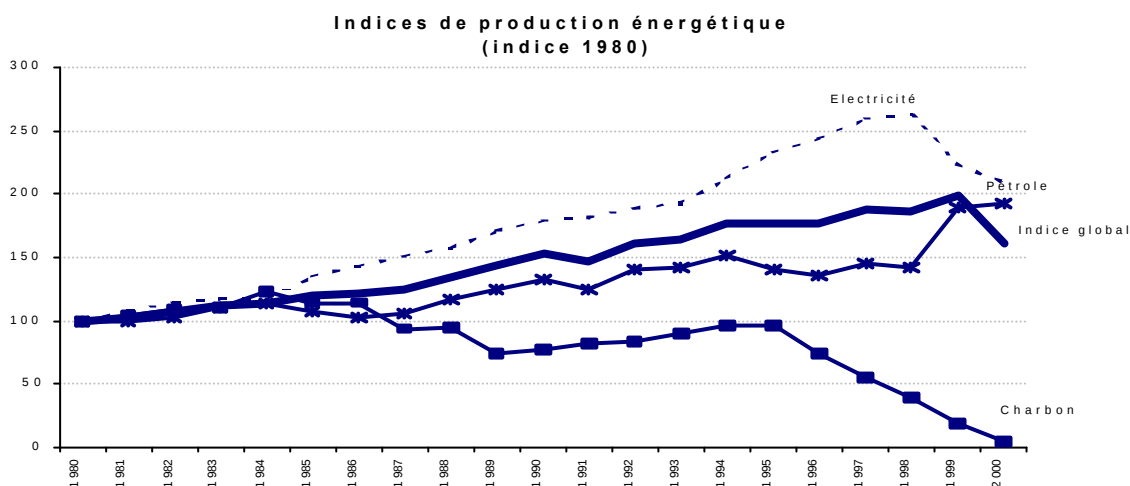
Avec un investissement de plus de 6 milliards de dirhams, le secteur énergétique (y compris eau) emploie près de 40.000 personnes et génère une valeur ajoutée de plus de 27 milliards de dirhams courants. Cette valeur ajoutée est constituée essentiellement par l'électricité et l'eau (57%) et le raffinage du pétrole (43%).



Source: Département de l'Energie

6.2. Indices de production énergétique

Appréciée à travers les indices de production énergétique, l'activité du secteur a évolué globalement de 2,6% l'an entre 1980 et 2000. Cette performance aurait été plus importante si les mines de charbon avaient continué leur production. Les secteurs de l'électricité et de raffinage ont évolué, chacun, à un rythme moyen de 4% l'an entre 1980 et 2000.



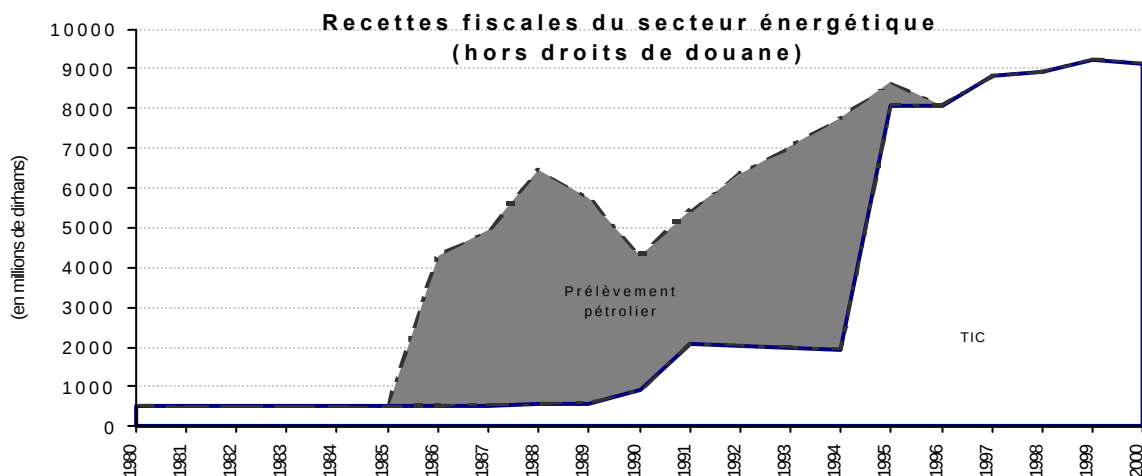
Source: Direction de la Statistique

7. Contribution du secteur énergétique aux finances publiques

7.1. Recettes fiscales et de monopole

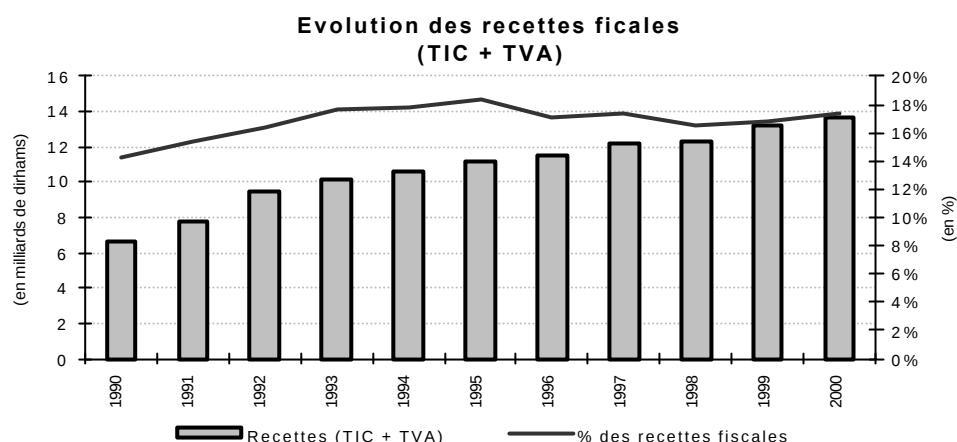
Avant 1973, les prix mondiaux du pétrole étaient presque stables et bon marché. Les prix intérieurs avaient alors suivi l'évolution des cours internationaux. En revanche, après le contre choc pétrolier de 1986, les Pouvoirs Publics ont instauré le régime du prélèvement pétrolier qui consistait à taxer au amont les produits pétroliers sur un cours supposé de 30\$ / baril et de capter au profit du Budget la différence entre les prix intérieurs et le cours mondial. Cette politique était dictée par les impératifs de réduction du déficit budgétaire dans le cadre de l'application du plan d'ajustement structurel et des besoins du Budget Général de l'Etat.

La période 1986- 1994 a connu des fluctuations au niveau des recettes fiscales en raison de l'instabilité des cours internationaux. La réforme fiscale de 1995 a permis de stabiliser les recettes de l'Etat.



Source: Département de l'Economie et des Finances

La TIC et la TVA prélevées sur les produits pétroliers ont rapporté, en 2000, plus de 13 milliards de dirhams au Budget de l'Etat, représentant 17% environ des recettes fiscales. Quand le cours mondial du Brent augmente, les recettes tirées des différentes taxes, en particulier la TVA, suivent la même courbe à la hausse amplifiant ainsi la structure des prix.



Source: Département de l'Economie et des Finances

Il est à noter qu'une partie de la TIC sur les produits pétroliers est destinée à alimenter le Fond Spécial Routier (FSR) et le Fond de Développement Agricole (FDA) comme il est récapitulé dans le tableau suivant :

Tableau n°6 : Répartition de l'affectation de la TIC sur les produits pétroliers

Produit	Total Dhs/ hl	Ventilation de la TIC (Dhs/ hl)		
		FDA	FSR	BGE
Super	376,4	12	41	323,4
Ordinaire	357,2	12	41	304,2
Gasoil	242,2	6,5	23,5	212,2

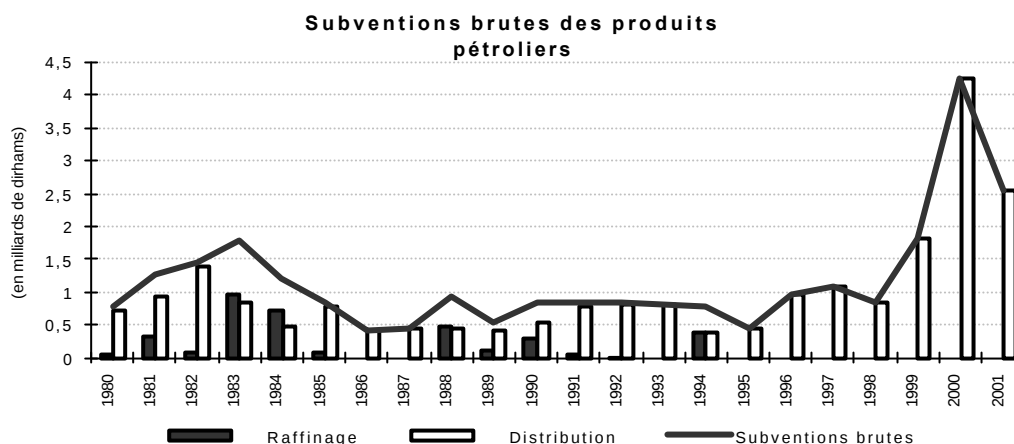
En ce qui concerne les recettes de monopoles, l'ONE transfère au Budget Général de l'Etat près de 250 millions de dirhams par an.

7.2. Dépenses de compensation

Avant la réforme tarifaire de 1995, les prix des produits pétroliers étaient administrés aussi bien à la production qu'à la consommation. Ainsi, la Caisse de Compensation intervenait par ses subventions ou prélèvements au niveau du raffinage et au niveau de la distribution.

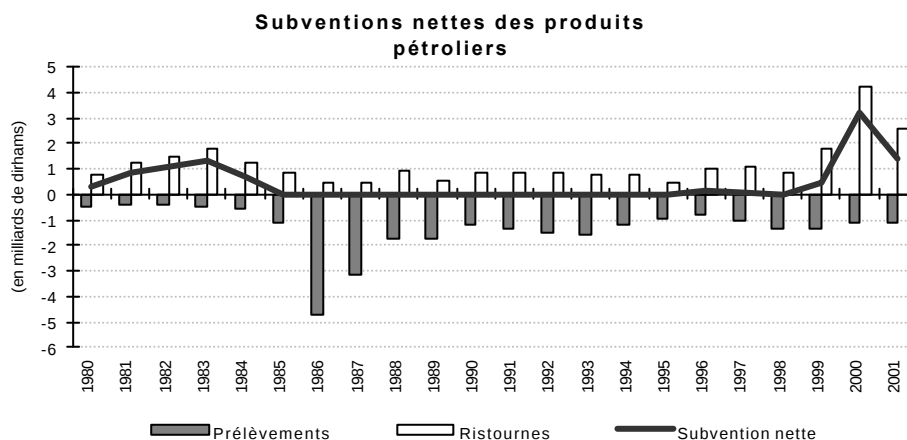
Suite à la réforme de 1995, l'intervention de la Caisse de Compensation s'est limitée à la distribution du gaz butane sauf exceptions dues au blocage du système d'indexation des prix.

En effet, le système d'indexation introduit par la réforme de 1995 a été bloqué depuis août 1999 occasionnant, entre cette date et juillet 2001, un manque à gagner de plus de 6 milliards de dirhams dont 3 milliards déboursés par le Budget de l'Etat. Ce dernier montant a atteint 4,3 milliards de dirhams à fin 2001.



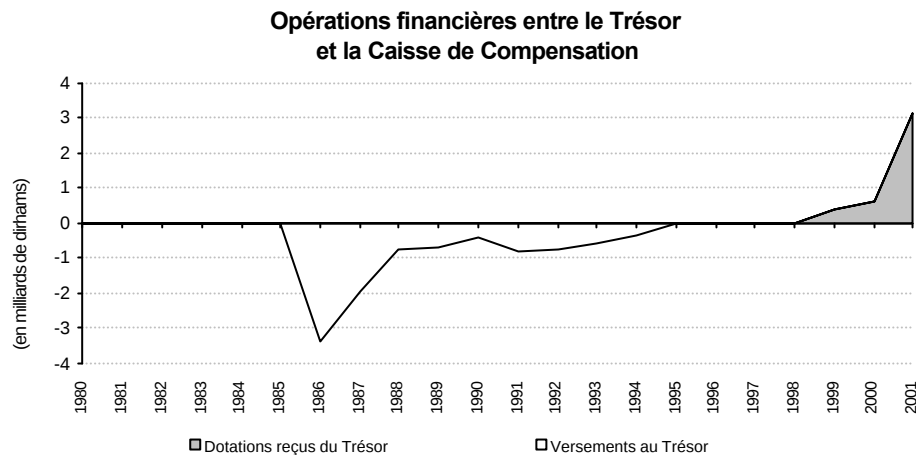
Source: Caisse de Compensation

Les carburants subissent un prélèvement au profit de la Caisse de Compensation. Ce prélèvement est destiné, selon un système de péréquation, à la subvention du gaz butane qui a mobilisé, pendant l'année 2000, près de 180 millions de dirhams par mois.



Source: Caisse de Compensation

Il est à rappeler que pendant la période 1986- 1994, la Caisse de Compensation réalisait des excédents financiers qui étaient versés au Trésor. Toutefois, ce dernier a été sollicité durant la dernière flambée des cours mondiaux du pétrole pour un montant de plus de 4 milliards de dirhams entre 1999 et 2001.



Source: Caisse de Compensation

Conclusion- évaluation

La situation énergétique au Maroc se caractérise par une concentration de la consommation nationale autour de la ressource fossile (65% de pétrole et 27% de charbon). Parallèlement à la faiblesse des ressources énergétiques nationales, cette concentration est conjuguée à une dépendance vis-à-vis de l'étranger pour plus de 90%.

Le Maroc a cherché, à travers les politiques poursuivies, à desserrer les contraintes de cette double dépendance qui handicape sa croissance. D'une manière synthétique, ces politiques se sont appuyées sur quatre instruments à savoir, la diversification des sources énergétiques, l'amélioration des modes de gestion, la réforme de la fiscalité pétrolière et les programmes d'énergétisation du monde rural :

- Au niveau de la diversification des sources énergétiques, le Maroc a mobilisé son potentiel hydraulique dans le cadre de la politique des barrages. Il a, parallèlement, initié dans le domaine de la prospection pétrolière, les investissements publics à travers les programmes de l'ONAREP et du BRPM et a réaménagé, récemment, le cadre juridique pour le rendre plus attrayant aux investissements privés. Il a, également, œuvré pour l'encouragement de l'utilisation des énergies renouvelables (programmes éoliens et solaires et création du CDER) et a amorcé un positionnement sur le créneau civil du nucléaire à travers la création du CNESTEN avec pour objectif la mise en place d'un réacteur expérimental. La reconversion pétrole- charbon, opérée principalement par l'ONE et les cimenteries, s'inscrit positivement dans cet effort de diversification.
- En matière d'amélioration des modes de gestion, les Pouvoirs Publics ont procédé à la privatisation de l'outil de production et de distribution des produits pétroliers, au développement du partenariat avec le secteur privé à travers l'octroi des concessions de production de l'électricité et la délégation de sa distribution à l'intérieur de certaines villes. Sur le plan de l'intégration internationale, le renforcement de la coopération s'est concrétisé à travers le développement des interconnexions électriques notamment avec l'Espagne et l'Algérie.

- Au niveau de la fiscalité pétrolière, une réforme tarifaire et fiscale a été instaurée, depuis 1995, permettant d'indexer les prix au consommateur sur le marché mondial tout en stabilisant la recette fiscale de l'Etat. Néanmoins, les Pouvoirs Publics ont continué de subventionner, à travers un système de péréquation, le gaz butane pour des considérations sociales.
- Pour asseoir les bases du développement économique et social du monde rural, le lancement, en 1996, du Programme d'Electrification Rurale Généralisé (PERG) constitue une étape décisive. Ce programme a permis d'atteindre, à fin 2001, un taux de branchement de 54% au lieu de 17% avant son lancement.

A défaut de pouvoir estimer le manque à gagner de croissance occasionné par la faiblesse des ressources énergétiques locales, par les insuffisances des modes de gestion Etat-privé et par les impératifs de la ponction fiscale, l'étude a appréhendé la performance énergétique du pays et par suite l'efficacité des politiques poursuivies à travers le taux d'énergétisation (consommation énergétique en Tep / nombre d'habitants), l'efficacité énergétique (consommation énergétique en Tep / PIB en volume) et la compétitivité extérieure des prix énergétiques marocains. Il ressort de cette étude les constats suivants :

- Le taux d'énergétisation s'est légèrement amélioré, passant de 0,24 Tep en 1980 à 0,33 Tep en 2000 mais reste largement en deçà de la moyenne mondiale de 1,4 Tep.
- Après une légère amélioration durant la décennie 80, l'efficacité énergétique s'est relativement détériorée durant la décennie 90 malgré la neutralisation de l'effet de sécheresse (raisonnement en PIB hors agriculture). Ce résultat confirme la nécessité de relancer le plan d'économie d'énergie.
- Malgré les baisses tarifaires consenties par les Pouvoirs Publics, le Maroc occupe une position peu compétitive en matière de prix énergétiques vis-à-vis de ses concurrents directs sur les marchés de l'export (Tunisie, Turquie, Egypte...) et vis-à-vis des pays industrialisés. Ce constat mérite, toutefois, d'être relativisé étant donné que certains de ces pays disposent de ressources énergétiques locales alors que d'autres ont engagé des programmes d'envergure dans le domaine nucléaire pour réduire les prix de l'électricité (cas de la France).

Résultant, au premier chef, de la faiblesse de la ressource énergétique locale, cette situation est également à relier avec le niveau d'efficacité des politiques énergétiques à travers la mise en œuvre des instruments cités auparavant :

- En dépit des efforts importants pour atténuer la dépendance, la faiblesse des ressources locales a entraîné une aggravation tendancielle du déficit énergétique. Pour combler ce déficit, la facture énergétique a mobilisé durant l'année 2000 près de 28% de la valeur des exportations. Cette aggravation est imputable à la récurrence des sécheresses et l'épuisement des mines de charbon, au retard dans l'utilisation du gaz naturel et des énergies renouvelables ainsi qu'à la mobilisation tardive du partenariat avec le secteur privé notamment étranger en matière de prospection pétrolière.

- L'amélioration des modes de gestion à travers la privatisation de la production et distribution des produits pétroliers ainsi que la libéralisation du marché électrique avec la mise en place des concessions ont produit des effets appréciables en matière de modernisation de l'appareil énergétique national et d'augmentation des investissements dans le secteur.
- La réforme fiscale de 1995 a permis de stabiliser les recettes fiscales tirées des produits pétroliers qui rapportent actuellement près de 17% des recettes fiscales globales. Toutefois, durant la dernière flambée des cours pétroliers en 2000, le Trésor Public a mobilisé plus de 4 milliards de dirhams à titre de compensation. Ainsi, les résultats de cette réforme paraissent mitigés eu égard aux interventions fréquentes du Budget de l'Etat pour sauvegarder les intérêts économiques du pays et en raison du manque de visibilité, corollaire à cette situation, pour les opérateurs économiques à chaque flambée du cours mondial du pétrole.

8. Perspectives du secteur énergétique

Appelé à suivre la poussée démographique (1,6% par an) et le rythme de croissance économique escomptée (5% par an), le secteur énergétique serait confronté à l'avenir à plusieurs défis parmi lesquels il convient, selon le Département de l'Energie, de citer :

- Répondre à l'accroissement de la demande énergétique de 5% par an au minimum.
- Diminuer à 63% en 2004 la dépendance aux produits pétroliers.
- Electrifier l'ensemble du pays à l'horizon 2006.
- Achever le processus de libéralisation du secteur pétrolier et de l'électricité à usage industriel.

8.1. Déprotection de l'industrie de raffinage

A partir de juillet 2002, le système actuel qui garantit la protection de l'industrie de raffinage évoluera progressivement vers une libéralisation totale prévue en 2009 pour les importations. Ainsi, le démantèlement progressif sur sept ans des barrières tarifaires confronterait les raffineries à la concurrence directe avec les importations.

Les marges de raffinage qui sont garanties actuellement à 6,5% deviendraient libres. Par conséquent, les raffineries qui bénéficient jusqu'ici là d'une position de monopole seraient amenées à relever leur compétitivité tout en améliorant la qualité des produits.

En préparation à l'ouverture du marché, la SAMIR a conclu dernièrement un partenariat avec la société de distribution SOMEPI pour une meilleure visibilité de la demande. En amont de la filière, elle cherche à s'impliquer davantage dans la prospection pétrolière.

8.2. Libéralisation du marché de l'électricité à usage industriel

Dans l'optique d'offrir aux industriels une énergie plus compétitive, alignée sur les standards internationaux, la libéralisation du marché électrique sera entamée dès 2003 avec 20% du marché ouvert et concernerait tous les clients haute et moyenne tension en 2011. Le procédé de libéralisation retenu consisterait à mettre en place deux marchés :

- Un marché libre pour les grands consommateurs industriels.
- Un marché réglementé pour assurer le service public.

Pour accompagner la libéralisation du marché, un projet de changement de statut de l'ONE a été adopté en novembre 2001. Ce projet est de nature à permettre à l'ONE de filialiser les activités de production, de distribution et de transport, ce qui lui permettrait de participer, à travers ces filiales, aux appels d'offre relatifs à la gestion déléguée de la distribution et de promouvoir son activité à l'international notamment en Afrique.

8.3. Utilisation du gaz naturel

Le recours à cette nouvelle énergie dans le bilan énergétique national constitue un projet majeur qui permettra au pays de bénéficier d'une énergie écophile, favorable au développement industriel.

Le Gazoduc Maghreb Europe (GME) a été mis en service en 1996 avec un droit de passage, au profit du Maroc, de 7 à 10% du volume du gaz transitant, soit environ 500 millions de m³. Ce droit pouvant être prélevé en nature ou en argent calculé sur le tarif le plus bas.

La centrale thermique à cycle combiné de Tahaddart qui fonctionnera à partir de 2003, constitue le premier projet d'utilisation du gaz naturel. Selon le Département de l'Energie, ce combustible représenterait près de 2,5 millions de tep en 2010 soit 20% de la consommation énergétique nationale.

8.4. Utilisation des énergies renouvelables

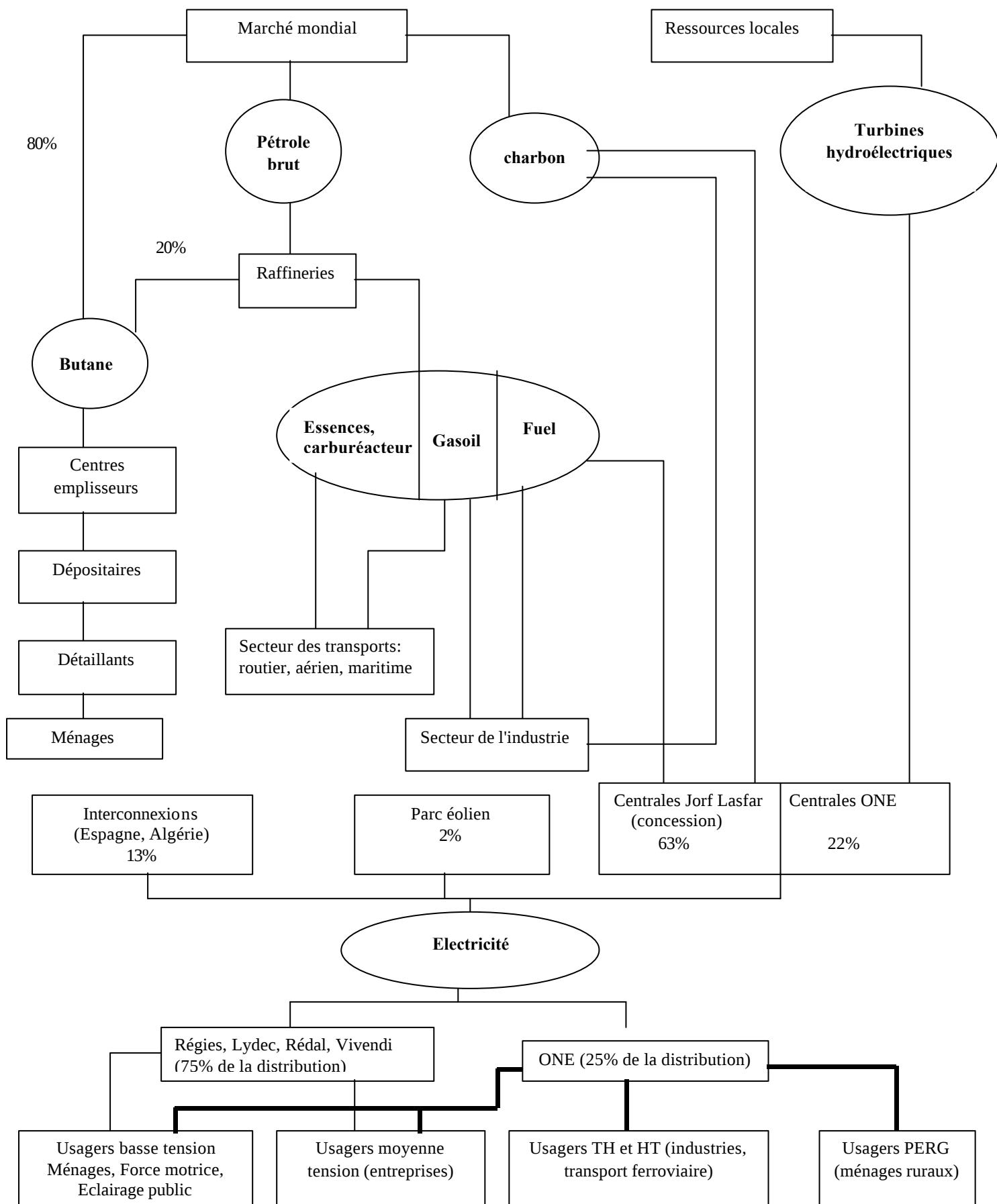
Le Maroc recèle des gisements importants en matière d'énergies renouvelables (une ressource éolienne de 6000 MégaWatts et un rayonnement solaire de 5 kWh/ m²/ j), la mobilisation de ces gisements serait d'un grand appui pour achever le programme d'électrification rurale. A cet égard, le programme du CDER vise à porter la contribution des énergies renouvelables à 10% de la consommation nationale à l'horizon 2010.

Au vu de ces perspectives, des suggestions susceptibles d'améliorer l'efficacité économique de la politique énergétique sont en cours de formulation en vue d'une discussion avec les parties concernées. Elles ont pour but de :

- Promouvoir l'utilisation du gaz naturel.
- Réajuster la fiscalité énergétique en assurant un arbitrage entre la consolidation des recettes publiques et l'amélioration de la compétitivité des entreprises.
- Réussir de la libéralisation du secteur.
- Encourager l'utilisation des énergies renouvelables.
- Assurer une meilleure planification de l'offre- demande de l'énergie

Annexe 1

Schéma simplifié du paysage énergétique marocain



Annexe 2

Structure des prix des produits pétroliers (Avril 2001)

- Structure des prix de reprise des produits pétroliers

	Butane	Super	Ordinaire	Lampant	Carburéacteur	gasoil	fuel
Cotations \$/T	228,45	271,45	258,70	255,88	255,88	222,96	113,50
Taux \$ 10,8364							
Fret \$/T	30,00	11,00	11,00	11,00	11,00	11,00	14,00
DH/ tonne							
1- prix FOB	2 475,58	2 941,54	2 803,38	2 772,82	2 772,82	2 416,08	1 229,93
2- fret	325,09	119,20	119,20	119,20	119,20	119,20	151,71
3- assurance	8,40	9,18	8,77	8,68	8,68	7,61	4,14
4- coulage de transport	14,05	15,35	14,66	14,50	14,50	12,71	6,93
5- commissions bancaires	14,00	15,30	14,61	14,46	14,46	12,68	6,91
6- charges portuaires							
a- aconage	13,50	12,90	12,90	12,90	12,90	4,10	5,00
b- péage	2,80	2,65	2,65	2,65	2,65	2,65	2,65
c- droits supplémentaires	12,08	11,50	11,50	11,50	11,50	11,50	3,50
d- travaux rémunérés	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80
7- frais de contrôle quantité qualité							
e- analyse	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50
f- expertise	1,45	1,45	1,45	1,45	1,45	1,45	1,45
8- frais de transit	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00
9- surestaries	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
10- frais financiers d'exploitation	56,01	61,21	58,45	57,84	57,84	50,71	27,63
11- coût d'approvisionnement	2 936,26	3 203,58	3 060,87	3 029,30	3 029,30	2 651,99	1 453,15
12- coulage de stockage et de manipulation	14,68	16,02	15,30	15,15	15,15	13,26	7,27
13- autres charges	29,36	32,04	30,61	30,29	30,29	26,52	14,53
14- risque de change	45,33	43,27	42,08	42,03	42,03	37,57	18,22
15- coût total d'approvisionnement	3 025,63	3 294,91	3 148,86	3 116,77	3 116,77	2 729,34	1 493,17
16- Coefficient d'adéquation	196,67	214,17	204,68	202,59	202,59	177,41	97,06
17- prix de reprise, hors taxes	3 222,30	3 509,08	3 353,54	3 319,36	3 319,36	2 906,75	1 590,23
	(Dh/T)	(Dh/Hl)	(Dh/Hl)	(Dh/Hl)	(Dh/Hl)	(Dh/Hl)	(Dh/T)
18- prix de reprise hors taxes	3 222,30	259,32	242,13	262,89	262,89	241,84	1 590,23
19- TIC	46,00	376,40	357,20			242,20	386,70
20- TVA 7% de (18+19)	228,78	44,50	41,95	18,40		33,88	138,39
21- crédit de droit (0,84% de (19 +20))		3,54	3,35	0,15		2,32	4,41
22- prix de reprise, taxes comprises	3497,08	683,76	644,63	281,44	262,89	520,24	2 119,73

- Structure du prix du fuel destiné à la production de l'énergie électrique d'une puissance supérieure à 10 MW (DH/T)

1- prix de reprise	1 590,23
2- TIC	182,40
3- TVA (7% de 1+2)	124,08
4- crédit de droit (0,84% de 2+3)	2,57
5- sous total (1 + 2 + 3 + 4)	1 899,28
6- frais et marges de distribution	90,00
7- marge "spéciale" pour financement des stocks	
	1 989,28
A déduire TVA	124,08
	1 865,20
8- compte d'ajustement des prix	79,65
9- prix de vente en gros hors TVA	1 944,85
10- TVA (7 % de 9)	136,14
11- prix de vente en gros, TVA comprise	2 080,99

- Structure du prix de vente des carburants destinés à la pêche et transport maritime

	Gasoil (Dh/Hl)	Fuel (Dh/t)
1) prix de reprise	241,84	1 590,23
2) COULAGE (1,25% de 1)	3,02	
3) frais et marge de distribution	8,60	90,00
4) prix de vente de base	253,46	1 680,23

- Structure du prix du butane conditionne (Dh/T)

	Charges supérieurs à 5 kg	Charges inférieurs à 5 kg
EMPLISSAGE		
1- prix de reprise, hors taxes	3222,30	3222,30
2- T I C	46,00	46,00
3- T V A (7% de 1+2)	228,78	228,78
4- sous total (1+2+3)	3 497,08	3 497,08
5- coulage emplissage(2% de 4)	69,94	69,94
6- marge et frais d'emplissage	318,00	318,00
7- marge "spéciale" pour financement des stocks	30,00	30,00
8- provision de transport en vrac	50,00	50,00
9- capsulage bouteilles	20,00	50,00
10-T V A (7% de 5 À 9)	34,16	36,26
11- prix de vente aux sociétés de distribution	4019,18	4051,28
DISTRIBUTION		
12- prix d'achat aux centres emplisseurs	4019,18	4051,28
13- frais et marge "sociétés de distribution"	538,00	604,00
14- frais et marge "dépositaires"	387,50	450,00
	4944,68	5105,28
A déduire T V A (3+10)	262,94	265,04
	4681,74	4840,24
15- solde caisse de compensation	-1749,50	-1958,62
16- prix de vente en gros, hors T V A	2 932,24	2 881,62
17- T V A (7% de 16)	205,26	201,71
18- prix de vente en gros T V A comprise	3137,50	3083,33
19- marge "détaillants"	195,83	250,00
20- prix de vente au détail (prix de base)	3 333,33	3 333,33

Annexe 3 : Compensation des produits pétroliers

- Régularisations entre la Caisse de Compensation et le secteur énergétique

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
Prélèvements	457,97	391,73	363,96	506,15	534,11	1107	4730,15	3144,27	1731,53	1720,99	1189,17	1382,33	1466,34	1571,4	1224,73
Raffinage	14,72	0	0	0	0	506,16	4221,85	2741,45	1190,44	1167,06	419,9	595,09	906,05	931,13	796,05
Distribution	443,25	391,73	363,96	506,15	534,11	600,84	508,3	402,82	541,09	553,93	769,27	787,24	560,29	640,27	428,68
Ristournes	781,41	1264,73	1466,13	1803,41	1221,91	852,01	429,63	454,35	924,76	536,34	833,64	834,29	835,45	801,22	790,66
Raffinage	46,47	324,91	88,84	965,26	725,23	70,95	0	0	481,22	113,82	289,67	45,85	6,08	0	402,35
Distribution	734,94	939,82	1377,29	838,15	496,68	781,06	429,63	454,35	443,54	422,52	543,97	788,44	829,37	801,22	388,31

	1995	sem1 96	96-97	97-98	98-99	99-00	sem 2 2000	2001
Prélèvements	926,69	372,61	878,86	1183,91	1491,79	1228,9	450,68	1130
Raffinage	0	0	0	0	0	0	0	0
Distribution	926,69	372,61	878,86	1183,91	1491,79	1228,9	450,68	1130
Ristournes	452,71	363,29	1227,41	980,18	688,88	2953,7	2761,13	2550
Raffinage	0	0	0	0	0	0	0	0
Distribution	452,71	363,29	1227,41	980,18	688,88	2953,7	2761,13	2550

- Régularisations entre la Caisse de compensation et le Trésor

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Versements au Trésor	0	0	0	0	0	0	3372,61	1974,95	734,65	713,19	419,9
Dotations reçus du Trésor											

	1991	1992	1993	1994	1995	sem1 96	96-97	97-98	98-99	99-00	sem 2 2000	2001
Versements au Trésor	840,68	777,8	580	343,24	0	0	0	0	0	0	0	0
Dotations reçus du Trésor	0	0	0	0	0	0	0	0	0	400	800	3137